

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Mercredi 25 Juin 2014**

DGS/MC/CA

### **Compte rendu**

--- oOo ---

Date de convocation : le 19 juin 2014

Nombre de Conseillers en exercice : **39**

L'An deux mille quatorze, le vingt-cinq du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard GÉRARD, Député-Maire**.

**Etaient présents** : Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Denis TONNEL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Andrée LAMOTTE, François ROCHET, Pascale POLLET, Patrice ADJIBI, Pascale HUBERT, Loïc CATHELAIN, Fanny DUPONT, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Bénédicte GEFFROY, Pierre-Alain AUBERGER, René HODEN, Arlette JACQUINOT, Rémy VERGÈS, Emilie BOULET, Eric GILLET, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE

Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER, Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE, Martine ROUSSEL-VANHEE

**Etaient excusés** :

Joëlle LONGUEVAL ayant donné pouvoir à Catherine JONCQUEZ

Christine MASSY ayant donné pouvoir à Pascale POLLET

Luigi CICERO ayant donné pouvoir à René HODEN

**Etait absente** :

Véronique HARDOUIN

--- oOo ---

**Assistaient à la réunion** : Didier JACQUELINE, Jean-Maurice DE RUYTER, Jean-Pierre MONIER, Peggy DEPREZ, Christine MAHMOUDI, Pascal MARTIN, Edith MASSE, André NONCLERCQ, Bruno REYDET, Laurence VEDRENNE, Sébastien BOURGEOIS, Frédéric CHAUDY, Sylvie RYCKEBOER, Martine SEINGIER, Jean-Claude LECLERCQ.

## **PREMIÈRE PARTIE**

Monsieur le Député-Maire procède à l'**appel des membres du Conseil Municipal** et constate que le **quorum** est atteint. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Il propose de désigner Nicolas PAPIACHVILI comme **secrétaire de séance**.

Il annonce que les **procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des 29 Mars, 7 et 17 Avril 2014** ayant été transmis ce jour, seront adoptés lors de la prochaine séance.

---oOo---

**Monsieur le Député-Maire** présente les **décisions municipales** tout en précisant que, si elles n'appellent pas de vote, elles peuvent toujours susciter quelques explications complémentaires.

Les décisions municipales concernent le plus souvent des conventions passées pour le fonctionnement de la Mairie au quotidien et sont prises en vertu de la délibération du 29 mars 2014, reçue en Préfecture le 31 mars 2014, confiant au Maire, par délégation, les compétences prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles n'engagent pas de dépenses particulièrement importantes et s'inscrivent dans des politiques déjà décidées.

## **DÉCISIONS MUNICIPALES**

### **AFFAIRES JURIDIQUES**

Le 24 avril 2014 : Acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 4 033,58 euros correspondant au sinistre survenu le 11 octobre 2013 (dégradations volontaires à l'école Marcel Pagnol). (2014\_04\_N°0012\_DEC)

Le 5 mai 2014 : Demande de préemption formulée auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine concernant l'immeuble situé au 137 Rue Jacquard. (2014\_05\_n°0013\_DEC)

Le 2 juin 2014 : Réhabilitation et construction des bâtiments de la «Ferme aux Oies» : conclusion de marchés de travaux, attribués à CHEVALIER NORD (lot1) pour 733 907,89 euros TTC, CHARPENTIER DES FLANDRES (lot2) pour 433 811,96 euros TTC, LYS TOITURES SERVICES (lot3) pour 138 324,68 euros TTC, P.M.N. (lot4) pour 217 263,60 euros TTC, CK CARRELAGE (lot5) pour 61 520,95 euros TTC, MENUISERIE DESCAMPS (lot6) pour 189 294,67 euros TTC, PETROCCHI (lot7) pour 61 356,80 euros TTC, H.V.P. (lot8) pour 26 999,70 euros TTC, LEFEBVRE GENTILHOMME (lot9) pour 428 893,86 euros TTC, BLOT ELECTRICITE (lot 10) pour 111 723,94 euros TTC, COFRINO (lot 11) pour 49 607,30 euros TTC. (2014\_05\_n°0015\_DEC)

Le 12 juin 2014 : Fourniture de matériaux de gros œuvre et second œuvre : marchés à bons de commande pour un montant annuel estimé à 25 000,00 € TTC par lot, reconductibles deux fois pour la même durée, attribués à l'entreprise LEGALLAIS d'Hérouville Saint Clair pour les lots 1,2,4,5, à TRENOIS DECAMPS de Wasquehal pour le lot 3, à DISPANO de Lesquin pour les lots 10,11,12,13,14 à POINT P de NOYON pour les lots 15 et 17. Les lots 6, 7, 8, 9, 16, 18 sont déclarés infructueux. (2014\_05\_n°0018\_DEC)

### **ENSEIGNEMENT**

Le 3 Juin 2014 : Restauration scolaire : Tarification pour l'année scolaire 2014/2015. (2014\_06\_n°0016\_DEC)

Le 3 Juin 2014 : Garderie scolaire : Tarification pour l'année scolaire 2014/2015. (2014\_06\_n°0017\_DEC)

### **ACTION SOCIALE ET SENIORS**

Le 14 Mai 2014 : Voyage des Aînés au Kursaal de Dunkerque, le Jeudi 19 Juin 2014 : conclusion d'une convention de prestation de service avec le traiteur L'ARLEQUIN – 30 Place Calmette – 59820 Gravelines – Coût 11.725 euros TTC. (2014\_05\_n°0014\_DEC)

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le 9 Avril 2014 : Convention d'occupation précaire avec l'Association «abeille en vie», en vue de l'implantation de ruches sur des terrains municipaux. (2014\_04\_n°0011\_DEC)

**L'ensemble de ces décisions municipales est transmis à la Préfecture du Nord.**

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE** concernant la décision municipale au sujet de la réhabilitation et construction des bâtiments de la «Ferme aux Oies»

*«J'ai bien pris note de la conclusion de marchés de travaux concernant «La Ferme aux Oies». Est-il permis de poser une question envisageant l'avenir de cet important investissement : À qui sera attribuée la gestion de «l'estaminet» ?*

*Serait-il possible d'envisager d'en confier la gestion à une association reconnue d'utilité publique et à caractère social, tel que cela est réalisé à Villeneuve d'Ascq, par exemple, dans les infrastructures du Lac du Héron ? Ce dispositif permettrait à cet espace gratuit de bénéficier de prestations non à but lucratif, mais à but social ?*

**Monsieur le Député-Maire** répond à **Madame Martine ROUSSEL-VANHEE** qu'il est prévu de faire une mise en concurrence, compte tenu de l'aménagement de ce lieu en un restaurant de type «estaminet Flamand». Aujourd'hui, il n'est pas envisagé autre chose ; cependant, cela fait partie du débat, il peut donc y avoir une réflexion complémentaire sur ce point, puisqu'il s'agit d'un investissement important. La structure qui existe à Villeneuve d'Ascq n'est pas tout à fait de même nature, puisque le restaurant prévu est d'une certaine ampleur. On pourra réfléchir à cette question.

► **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE** sur les décisions municipales concernant la tarification de la restauration et des garderies scolaires

*«Comme chaque année, les décisions concernant la nouvelle tarification de la restauration scolaire et des garderies dans les écoles sont annoncées lors du Conseil Municipal de juin.*

*Trois remarques s'imposent :*

- *L'échelonnement des tarifs de 1,55 euros à 1,80 pour la garderie et de 2,20 euros à 3,75 euros pour chaque repas me semble à revoir. Monsieur le Député-Maire, vous avez été amené récemment dans la presse à constater que «À Marcq, il n'y a pas que l'Avenue Foch», à propos de l'éligibilité du quartier de la Briqueterie à la politique de la ville. Donc, étant donné la large fourchette des revenus à Marcq, l'échelonnement des tarifs pourrait être revu puisqu'il ne va même pas du simple au double. Ce qu'apporteraient les tarifs supérieurs compenserait largement une baisse des premiers tarifs.*
- *En conséquence, les seuils d'imposition devraient être aussi réexaminés, surtout pour la fourchette supérieure.*
- *Le début des garderies du matin est déplacé de 7 heures à 7 heures 30, conséquence de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. J'ai entendu des parents mécontents parce que contraints par leurs horaires de travail matinaux, victimes de la déréglementation du travail.*

*Quelles solutions y apporterez-vous ?»*

**Monsieur le Député-Maire** donne la parole à Madame Catherine JONCQUEZ.

**Madame Catherine JONCQUEZ :** *«S'agissant de l'organisation de la garderie périscolaire et le changement d'amplitude horaire, la décision a été prise en Commission, après l'analyse d'une étude de fréquentation. En effet, de sept heures à sept heures et demi, la garderie était peu fréquentée. A la suite de ce constat, nous avons pris cette décision, qui est vraiment en correspondance avec l'ouverture des crèches, etc... Il s'agit de cette réflexion sur la famille et l'enfant, dans laquelle nous souhaitons une certaine cohérence dans l'ouverture des structures.*

**Monsieur le Député-Maire :** *Cette décision n'est pas liée aux rythmes scolaires, mais bien à la suite d'une enquête qui a été faite et qui a permis de constater qu'il y avait une fréquentation extrêmement faible. Pour le surplus, je voudrais juste dire que vous faites état de tarification, et vous en profitez pour rappeler que l'un des quartiers de la Ville est classé en politique de la ville, en fonction de critères objectifs fixés par le Gouvernement, qui reconnaissent ce que l'on sait tous depuis longtemps à l'égard de certains quartiers de la Ville ou d'un quartier de la Ville. Très franchement, 2,20 euros pour un repas pris par un enfant Marcquois dans les classes élémentaires et maternelles, pour les parents qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu, on ne peut pas dire que ce soit un prix prohibitif, je n'en ai pas le sentiment. Et 1,55 euros pour la fréquentation des accueils de loisirs sans hébergement, je pense que cela reste*

*quand même dans une épure raisonnable. On peut toujours dire ce que l'on veut, la bouteille est toujours à moitié vide ou à moitié pleine. Donc, 1,55 et 2,20 euros, cela se compare peut-être également à ce qui existe dans d'autres communes et je pense que dans la Ville de Marcq-en-Barœul, chacun a toujours reconnu la très grande qualité de ce qui est fait dans les accueils de loisirs.»*

--- oOo ---

## DEUXIÈME PARTIE

### PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

**Monsieur le Député-Maire**, avant de donner la parole à Pascal LHERBIER, Adjoint au Maire, chargé des Finances et de la Prospective Financière pour la **présentation du Compte Administratif 2013**, a noté la présence de Jean-Bernard HUYGHE et le salue courtoisement en tant qu'ancien directeur des finances de la Ville.

**Monsieur Pascal LHERBIER** : *«Monsieur le Député-Maire, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,*

*L'examen du Compte Administratif est l'occasion pour nous de faire un point d'étape sur la gestion de nos finances.*

*Avant tout propos, je souhaiterais tout d'abord remercier Monsieur Jean-Paul HOFMANN, Adjoint aux finances pendant de nombreuses années, qui a élaboré et exécuté ce Compte Administratif avec l'équipe des finances de la Ville et vous venez de souligner la présence de Monsieur HUYGHE.*

*L'examen du Compte Administratif permettra de démontrer, que dans un contexte de crise, notre collectivité a fait le choix de continuer à avancer.*

*La Ville s'est donc inscrite dans une démarche dynamique, solidaire et durable pour conforter l'art de vivre à Marcq-en-Barœul.*

*En matière budgétaire, nous avons veillé à consolider notre équilibre sans cesser d'investir, pour améliorer le quotidien des Marcquois et garantir la dynamique de notre Ville. Nous avons veillé à poursuivre et à améliorer l'offre des services à la population.*

*En matière sociale, nous nous sommes attachés à aider les personnes les plus vulnérables.*

*En matière de développement durable, nous avons poursuivi nos efforts d'adaptation structurelle, sans renoncer à faire évoluer les pratiques individuelles. Tout en diminuant les impôts de 1% en 2012, puis en 2013... et en 2014....*

*Le Compte Administratif témoigne encore, cette année, d'une gestion maîtrisée et tournée vers l'avenir.*

En 2013, les dépenses totales de notre collectivité atteignent 49.1M d'euros (48.3 M pour le Budget Principal, 229 K€ pour le budget cinéma, et 592 K pour le budget hippodrome), dont 10.5 M d'euros pour les dépenses d'équipement, qui progressent de 2 M€ par rapport à 2012. Notons, par ailleurs, que le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 62% pour le budget principal.

La volonté de Monsieur le Maire repose, également, sur une gestion exigeante. En effet, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement est un objectif depuis plusieurs années sans pour autant que cela s'accompagne par une diminution des services aux publics avec le souci de développer des services aux regards des besoins et des attentes de la population...»

**Le Compte Administratif 2013 du Budget Principal se présente comptablement de la manière suivante (je dis comptable, car il y a des mouvements entre section et des reports des résultats des exercices antérieurs repris en partie dans la section d'investissement...)**

- Pour la section de fonctionnement,
  - o les recettes s'élèvent à 44.7 M€ et 36.5 M€ de dépenses, ce qui nous donne un résultat excédentaire de 8.2M€
- Pour la section d'investissement :
  - o les recettes sont de 10.8 M€ et les dépenses de 11.7M€, pour engendrer un besoin de financement de 966K€
- Le résultat de l'exercice 2013 des deux sections est donc de 7.2M€
- Nous devons rajouter les résultats comptables reportés antérieurement : en fonctionnement + 7.3M€ et en investissement - 2.7M€.
- Le résultat brut de clôture est donc de 15.5 M€ en fonctionnement et est déficitaire en investissement de 3.7M€, pour se consolider à 11.7M€ (il s'agit de notre FDR Brut). Ce résultat est identique au Compte de Gestion.
- Auquel, nous devons soustraire les reports 2013 sur 2014, qui sont un engagement comptable et financier de la Ville, pour 3 M€. (la liste des «reports» a été validée par le Trésorier et se trouve dans les premières pages du Compte Administratif).
- Le résultat net ou FDR net de clôture est de 8.7 M€



## Compte Administratif 2013 Budget Principal Ville

Budget Principal Ville 2013		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
Recettes		44 773 043,23	10 802 017,35	55 575 060,58
Dépenses		-36 571 133,71	-11 768 215,34	-48 339 349,05
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 (A)</b>		<b>8 201 909,52</b>	<b>-966 197,99</b>	<b>7 235 711,53</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE REPORTE 2012 (B)</b>		<b>7 340 354,51</b>	<b>-2 778 860,28</b>	
<b>RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2013 ou FDR BRUT (A+B= C)</b>		<b>15 542 264,03</b>	<b>-3 745 058,27</b>	<b>11 797 205,76</b>
Restes à réaliser 2014 "reports"	Recettes			0,00
	Dépenses		-3 069 308,34	-3 069 308,34
	<b>SOLDE (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 069 308,34</b>	<b>-3 069 308,34</b>
<b>RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013 ou FDR NET (C+D)</b>		<b>15 542 264,03</b>	<b>-6 814 366,61</b>	<b>8 727 897,42</b>

**Le Compte Administratif du Cinéma** présente un excédent de l'exercice de 10 674 € (les recettes 240 000 € et 229 000€ de dépenses).

Auquel, il faut ajouter le déficit comptable des années antérieures de 117 000 €.

Le résultat de clôture est déficitaire de 106 000 €.

**Le Compte Administratif Hippodrome** affiche des recettes de fonctionnement de 515 000 € et des dépenses de fonctionnement de 415 000 € pour un résultat de la section de fonctionnement de 99 700 €.

Quant à la section d'investissement, elle affiche un besoin de financement de 131 000 €, car les dépenses ont été de 176 000 € contre 45 000 € de recettes d'investissement.

Le résultat de l'exercice cumulé des deux sections est de -31 800 €, auquel nous reprenons le résultat comptable des années précédentes pour donner un résultat brut de clôture ou FDR de 1 096 106 €.

Le solde des reports est de -3 541 €, pour donner un résultat de clôture de 1 092 565 €.



## CA 2013 - Budgets Annexes

Budget CINEMA 2013		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	240 224,76		240 224,76
	Dépenses	-229 550,59		-229 550,59
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 (A)		10 674,17	0,00	10 674,17
RESULTAT COMPTABLE REPORTE 2012 (B)		-117 445,88		
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2013 (A+B= C)		-106 771,78	0,00	-106 771,78
RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013 (C+D)		-106 771,79	0,00	-106 771,79
Budget HIPPODROME 2013		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	515 203,37	45 242,67	560 446,04
	Dépenses	-415 430,73	-176 887,45	-592 318,18
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 (A)		99 772,64	-131 644,78	-31 872,14
RESULTAT COMPTABLE REPORTE 2012 (B)		1 166 088,88	-27 110,73	
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2013 (A+B= C)		1 264 862,33	-168 756,61	1 096 106,82
Restes à réaliser 2014	Recettes			0,00
	Dépenses		-3 541,08	-3 541,08
SOLDE (D)		0,00	-3 541,08	-3 541,08
RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013 (C+D)		1 264 862,33	-162 296,59	1 092 565,74

Prenons maintenant une autre approche, avec le compte de gestion du trésorier, qui est joint à la délibération.

Si nous reprenons le fond de roulement brut en début d'exercice et en fin d'exercice, la différence donne le résultat de l'exercice. Je vais vous le démontrer autrement dans un instant.

Il ne faut pas oublier d'enlever nos reports en fin d'exercice de 3M €, pour nous donner le FDR net en fin d'exercice de 8.7M €.

Vous pouvez retrouver ces chiffres dans le Compte de Gestion et/ou dans le Compte Administratif.



### Fonds de Roulement et résultats du budget principal Ville

	2011	2012	2013	
Fonds de roulement brut en début d'exercice	5 800 381	9 753 973	12 493 831	← Compte de gestion (CG)
Résultat de l'exercice	3 953 611	2 739 857	- 696 625	
Fonds de roulement brut en fin d'exercice	9 753 992	12 493 830	11 797 206	← Identique au CA et CG

	2011	2012	2013	
Restes à réaliser (reports avec engagements)	-2 233 172	-5 153 476	-3 069 308	
Fonds de roulement net en fin d'exercice	7 520 820	7 340 354	8 727 898	← Identique 1 <sup>ère</sup> page du CA

Vous voyez s'afficher, pour chaque section, les grandes masses financières des 3 dernières années.

Les recettes réelles de fonctionnement 2013 sont de 44 717 255 €, en diminution de 2.94 %, car nous avons vendu, en 2013, moins de patrimoine qu'en 2012.

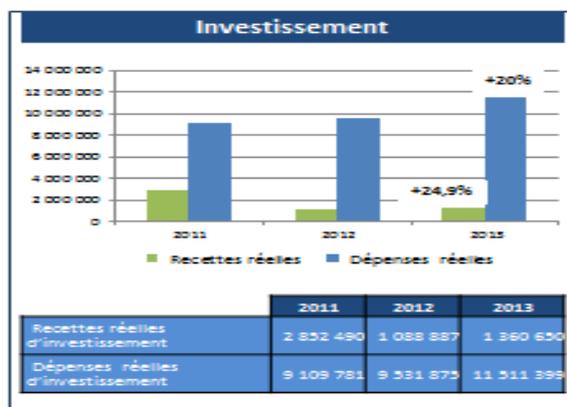
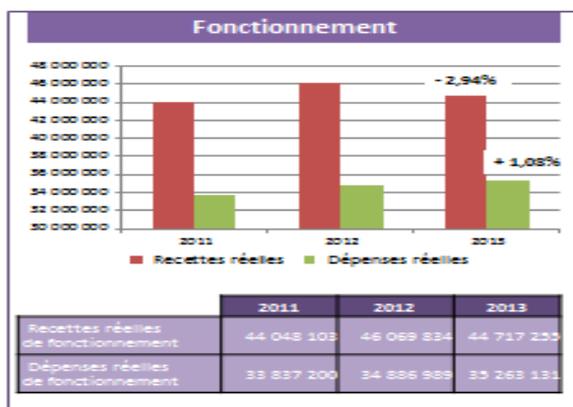
Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +1.08% à 35 263 131 €, par l'augmentation des dépenses obligatoires.

Les recettes réelles d'investissement sont de 1 360 650 € (en progression de 24.9%, grâce à une augmentation du FCTVA, et des subventions perçues) contre 11 511 399 € de dépenses réelles d'investissement (en augmentation de 20%).

Enfin, on peut regarder le diagramme bâton de la Section de Fonctionnement, dont la différence entre les dépenses et les recettes fait apparaître notre épargne ou ressources propres pour financer la Section d'Investissement, qui affiche un besoin de financement, car les dépenses sont supérieures aux recettes.



## Les grandes masses financières



La slide suivante montre la répartition par grands chapitres des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement.

### Les dépenses réelles :

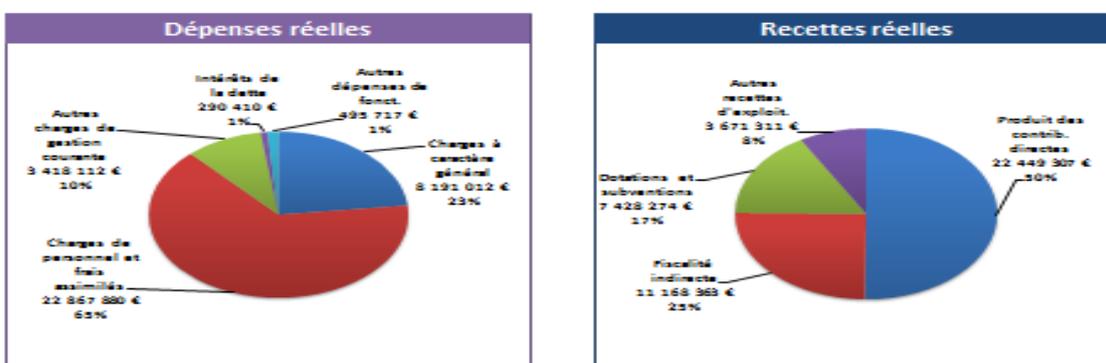
- Les charges de personnel : 22.8 M €, représentent 65 % de la dépense.
- Les charges à caractère général 23% à 8.1 M € (les dépenses courantes de fonctionnement, eau, gaz, EDF, fournitures...)
- Les autres charges de gestion, sont composées, en autres, des subventions versées, des contributions obligatoires et des indemnités des élus pour 3.4 M €, soit 10%.
- Les autres dépenses pour 495 000 € représentent principalement les subventions exceptionnelles et la valorisation des avantages en nature.
- Enfin, les intérêts de la dette représentent moins de 1% de la dépense à 290 000 €.

### Pour les recettes réelles,

- Les impôts représentent notre principal ressource à 22.4 M €, soit 50%.
- Vient ensuite la fiscalité indirecte à 11.1 M € (25%), composée des attributions de compensation, des droit de mutation, et de la taxe sur l'électricité.
- Les dotations et les subventions reçues s'élèvent à 7.4 M € et représentent 17% des recettes.
- Enfin, les autres recettes d'un montant de 3.6 M €, soit 8% de nos recettes, sont composées principalement des produits du domaine pour 2.8M€ et des revenus des immeubles.



## Dépenses – Recettes de fonctionnement



## Répartition des dépenses de fonctionnement



Une fois nos dépenses de fonctionnement payées avec l'encaissement de nos recettes de fonctionnement, nous pouvons calculer l'épargne ou l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Nous pouvons distinguer 3 types d'épargne :

- L'épargne de gestion : il s'agit des recettes réelles de fonctionnement auxquelles on soustrait les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêt de la dette et ventes immobilières. Il s'agit de « l'épargne avant le remboursement du banquier ».
- L'épargne brute : recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement (hors ventes immobilières, que l'on retrouvera dans les ressources internes en investissement)
- L'épargne nette : épargne brute – remboursement du capital de la dette

= L'épargne nette permet de financer l'investissement ou d'augmenter le fonds de roulement.



## Les épargnes

	2011	2012	2013
Epargne de gestion*	10 605 546	9 937 437	9 721 380
Intérêts de la dette	405 425	344 491	290 410
Epargne brute*	10 200 121	9 592 946	9 430 970
Remboursement du capital de la dette	1 338 215	948 437	985 447
Epargne nette*	8 861 906	8 644 509	8 445 523

\* Hors produits de cessions d'immobilisation



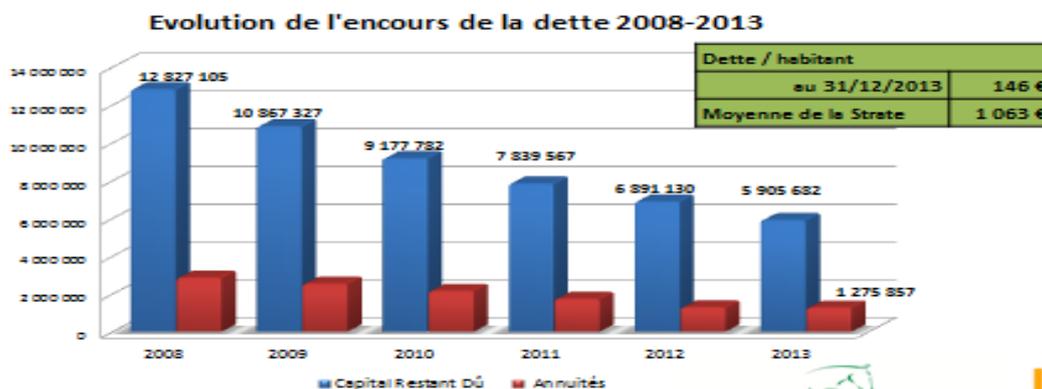
**POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS  
OU  
AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT**

Ce graphique montre l'évolution de l'encours de la dette depuis 2008. Les conclusions sont simples : la Ville se désendette régulièrement et est très peu endettée.

La dette au 31 décembre 2013 s'élève à 5 905 682 €, soit 146 € par habitant pour une moyenne de la strate de 1 063 € par habitant.



## Evolution de l'extinction de la dette au 31 décembre 2013



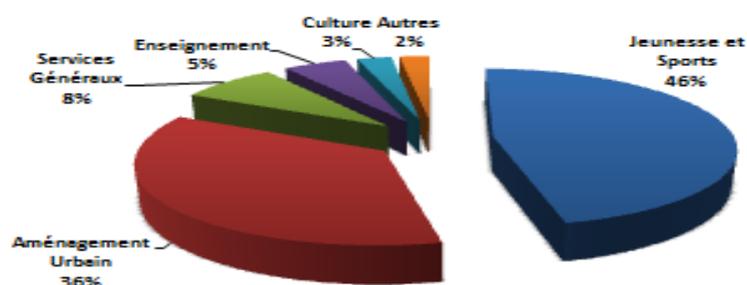
Après avoir payé les dépenses de fonctionnement et remboursé le banquier, nous avons vu précédemment que l'épargne nette nous permet de financer une partie de nos investissements, dont les dépenses d'équipement.

En 2013, la Ville a réalisé 10 525 952 € de dépenses d'équipement. Elles se répartissent de la manière suivante :

- 46 % pour la jeune et les sports, pour 4.8 M€
- 36% pour les travaux d'aménagement, pour 3.7M€
- 8% pour les services généraux, pour 807 000 €
- 5% pour l'enseignement, pour 518 000 €
- 3% pour la culture, pour 281 000 €



## Répartition des dépenses d'équipement 2013



Jeunesse et Sports	4 873 349 €
Aménagement Urbain	3 791 693 €
Services Généraux	807 990 €
Enseignement	518 108 €
Culture	281 732 €
Autres	253 079 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>10 525 952 €</b>



## Exemples d'investissements réalisés



**Salle Herzog**  
3 497 000 Euros



**4 Chaudières**  
106 692 Euros



**CCAS 2**  
130 000 Euros



**Cimetière**  
18 500 Euros



**Courée St Martin**  
63 250 Euros



## Exemples d'investissements réalisés



**Parvis du Plouich**  
210 000 Euros



**3 Remorques podiums**  
99 377 Euros



**Sanitaires école  
Derain**  
47 314 € Euros



**Square Gladbecq**  
35 000 Euros



**Terrain Petit Prince**  
344 000 Euros



**Hautes Loges**  
1 000 600 Euros

*Comment se financent les investissements ?*

*Nous devons financer nos dépenses d'équipement d'un montant de 10 525 952 €. «Nos besoins».*

*Pour financer nos investissements, nous avons des ressources :*

- *notre épargne nette. (nous avons payé nos dépenses de fonctionnement et remboursé nos emprunts) : le montant est de 8.4 M€*
- *le FCTVA : pour 1.1 M€*
- *pas de réalisation d'emprunt*
- *les subventions perçues sont de 255 632 €*
- *les ventes immobilières pour 23 153 €*

*le total de nos ressources est de 9.8M€*

*La différence entre nos ressources et nos besoins s'élève à -696 625€*

*Il s'agit du résultat de l'exercice que nous avons trouvé en reprenant le Compte de Gestion, par la différence entre le fond de roulement du début et le fond de roulement à la fin de l'exercice.*



## Financement de l'investissement

Les dépenses d'investissement à financer : Les Besoins			
	2011	2012	2013
<b>Les Dépenses d'équipement et autres (A)</b>	<b>7 771 966</b>	<b>8 583 438</b>	<b>10 525 952</b>
Le financement des Investissements : Les Ressources			
	2011	2012	2013
Epargne nette	8 861 906	8 644 509	8 445 523
FCTVA (art 10222)	1 328 817	879 462	1 105 019
Emprunts	0	0	0
Subventions perçues et autres recettes	1 523 673	209 425	255 632
Produits de cessions d'immobilisation	10 781	1 589 899	23 153
<b>Les Ressources (B)</b>	<b>11 725 177</b>	<b>11 323 295</b>	<b>9 829 326</b>
<b>Résultat de l'exercice (B-A)</b>	<b>3 953 611</b>	<b>2 739 857</b>	<b>- 696 625</b>



Ressources propres hors cessions  
 Subventions perçues liées au PPI (chap 13)  
 Emprunts (art 16 hors 166, 16449 et 1645)  
 Produit des cessions d'immobilisations (art 775)  
 Sous-total dépenses d'équipement



Pour preuve, la diapo avec le fond de roulement...

Nous retrouvons bien le résultat de l'exercice à -696 625 €

Ce déficit est compensé par le fond de roulement de l'exercice.

De ce fait, le fond de roulement en fin d'exercice s'en trouve diminué. On passe de 12.4 M € à 11.79 M €



## Fonds de Roulement et résultats du budget principal Ville

	2011	2012	2013
Fonds de roulement brut en début d'exercice	5 800 381	9 753 973	12 493 831
Résultat de l'exercice	3 953 611	2 739 857	- 696 625
Fonds de roulement brut en fin d'exercice	9 753 992	12 493 830	11 797 206

	2011	2012	2013
Restes à réaliser (reports avec engagements)	-2 233 172	-5 153 476	-3 069 308
Fonds de roulement net en fin d'exercice	7 520 820	7 340 354	8 727 898

Nous allons maintenant regarder quelques ratios afin de comparer notre Ville par rapport aux moyennes des villes de même strate au niveau du Département et de la Région. Il s'agit d'une moyenne par habitant.

Les dépenses réelles et le fonctionnement sont très nettement inférieures à la moyenne de la strate : 884 € pour Marcq-en-Barœul contre 1 127 €/ 1 141€ pour la strate.

Les recettes de fonctionnement sont également inférieures par rapport à la strate : 1122 € contre 1287€/1312€, à cause des faibles ressources extérieures. Dès lors, nous devons solliciter un peu plus les ressources locales. En effet, la Dotation Globale de Fonctionnement ne représente que 130 € dans notre Ville, contre 298 €/318€ dans la strate. De plus, le produit des impôts est légèrement supérieur à la moyenne de la strate : 563€ dans notre Ville, contre 472/479 € pour la strate.

La dette est de 146 € par habitant à Marcq-en-Barœul, comme nous l'avons déjà vu, elle est très faible dans notre Ville.

Les dépenses de personnel sont raisonnables, à 573 € contre 668€/672€ pour la strate.

Ces ratios montrent qu'il faut maintenir la bonne gestion de la Ville.



## Les ratios

Montant en € par habitant pour la catégorie démographique 20 000 à 49 999 habitants	Marcq-en-Barœul	Département*	Région*
Dépenses réelles de fonctionnement/Habitant	884 €	1 127 €	1 141 €
Recettes réelles de fonctionnement/Habitant	1 122 €	1 287 €	1 312 €
DGF/Habitant	130 €	298 €	318 €
Produits des impôts/Habitant	563 €	472 €	479 €
Dettes/Habitant	146 €	872 €	946 €
Dépenses de personnel/Habitant	573 €	668 €	672 €
Dépenses d'équipement/habitant	264 €	305 €	338 €

--- oOo ---

Voilà mes chers collègues, notre collectivité s'est efforcée d'être, en 2013 à la fois sérieuse, prudente et innovante, pour permettre à Marcq-en-Barœul d'être une Ville solidaire, dynamique et durable.

Après les interventions, nous serons amenés à approuver les Comptes Administratifs, les Comptes de Gestion, à accorder l'affectation du résultat et à voter la Décision Modificative.

Je tiens à remercier Monsieur le Député-Maire, je n'ai pas eu l'occasion de le faire et j'ai découvert quelqu'un de très créatif et qui donne le cap à toutes les équipes, et également tous mes collègues élus, pour leur implication et leur énergie. Je tiens également à remercier Monsieur Didier JACQUELINE, Directeur général des services et tous les agents de notre collectivité. Grâce à eux tous les progrès de notre Ville sont partagés par tous les Marcquois.

**Monsieur le Député-Maire :** «Je vous remercie, Monsieur LHERBIER. Ce n'est pas un exercice très facile et c'est une première pour vous, surtout après quelqu'un qui s'impliquait autant que votre prédécesseur, Monsieur Jean-Paul HOFMANN. Cela n'était pas forcément un challenge gagné d'avance. Je vous remercie pour cette présentation très claire, très didactique. Je pense que les réunions de commission ont permis également à chacun d'avoir les éclaircissements qu'il souhaitait. Je ne doute pas, cependant, que la présentation de ces comptes suscitera quelques remarques des uns et des autres, c'est le jeu politique et c'est tout à fait normal, dans le respect des prérogatives de chacun. Je remercie donc infiniment l'ensemble du Personnel Municipal actuel et celui qui vous a précédé pour son implication au service de la politique municipale. J'ouvre donc le débat. Qui souhaite prendre la parole ?»

► **Intervention de Madame Sylvie GODDYN :**

*«Vous présentez votre Compte Administratif avec beaucoup de satisfaction. En effet, les résultats de l'exercice 2013 sont de 8 Millions d'euros entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, ce qui était le cas également en 2012, puisque nous avons plus de 7 Millions entre les recettes et les dépenses. Mais votre parti pris de privilégier le désendettement plutôt que l'investissement amène la Ville à avoir un résultat net de clôture de 8.727.000 euros. Vous ne pouvez que vous en féliciter. Nous voyons les choses autrement. Les Marcquois payent trop d'impôts et ce n'est pas exceptionnel, c'est permanent. Vous levez des impôts pour désendetter une Ville qui n'a quasiment plus de dette. Nous n'aurions pas voté le Budget 2013, puisqu'il ne correspond pas à notre programme qui était celui d'une baisse conséquente des impôts en mettant en place, comme je l'ai développé lors du Budget Primitif, un fond d'investissement marcquois au service de financements de projets économiques sur notre commune, et d'autre part, la création de postes pour la Police Municipale qui est en sous-effectif. N'ayant pas pris part au vote du Budget 2013, nous nous abstiendrons sur le Compte Administratif de la Ville ainsi que celui de l'Hippodrome et du Colisée Lumière. Je vous remercie».*

**Monsieur le Député-Maire** remercie Madame GODDYN et passe la parole à **Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :**

*«Je n'ai pas l'intention de refaire les débats qui avaient été menés à propos du Budget Primitif.*

*Je ne voterai pas contre le Compte Administratif, puisque je ne mets pas en cause la régularité des opérations financières, de même, pour les comptes financiers de l'Hippodrome et du Colisée Lumière.*

*Par contre, je m'abstiendrai sur les décisions budgétaires modificatives concernant le budget principal, n'en approuvant pas les orientations. Je vous remercie».*

**Monsieur le Député-Maire** remercie Madame Martine ROUSSEL-VANHEE et passe la parole à Monsieur Philippe HARQUET :

*«Le Compte Administratif traduit un travail de qualité réalisé par l'ensemble de l'équipe de l'ancien et du nouveau directeur des finances. Je tiens ici à les saluer, Monsieur HUYGHE et Monsieur MONIER qui, sous leur responsabilité et sous la responsabilité des Adjointes aux finances et de vous-même, Monsieur le Maire, ont réalisé ce travail. Cela traduit un bon passage de relais qui, pour nous, est intéressant et rassurant. On a eu quand même pas mal d'allées et venues ces derniers temps. Ceci est une bonne nouvelle aussi pour l'ensemble des Conseillers, car le Service Financier aura, à notre avis, plus que jamais, un rôle déterminant pour préparer les arbitrages et rendre compte de nos véritables marges de manœuvre. Alors, au regard de ce Compte Administratif 2013, je me limiterais à 3 remarques :*

- *tout d'abord, l'analyse du résultat financier de la Ville confirme un point, nous avons eu longuement l'occasion de débattre ici, à savoir que d'année en année, notre capacité d'autofinancement s'essouffle peu à peu. On y arrive parce qu'on a un niveau d'annulation de crédit qui est relativement important et que nous ne sommes pas dans la simple règle de prudence classique en comptabilité, classique et utilisée dans toutes les collectivités, associations voire entreprises et utilisée à bon escient. Non, le coup de frein est de 5 millions en investissement, de 3,5 millions en fonctionnement ce qui quand même au total représente pratiquement 20% du Budget Primitif. Alors que les taux d'intérêt sont encore historiquement bas et sans doute encore pour quelques temps, il est regrettable qu'on ait pas mieux consolidé nos moyens financiers, en particulier, en privilégiant les sources de financement d'investissement. Je note également que ce Compte Administratif fait apparaître une hausse de la collecte d'impôt, le foncier, la taxe d'habitation, 500.000 euros de plus alors que le niveau de service à la population n'a pas fondamentalement évolué et que donc, la baisse des impôts n'a pas eu lieu.*
  
- *Je reviens une fois de plus sur la situation des effectifs de la municipalité, alors le tableau des effectifs présente une tournure un peu plus réaliste que les années précédentes, c'est déjà une petite avancée. En revanche la ventilation de la masse salariale par fonction ne nous paraît pas toujours très cohérente. J'ai ainsi beaucoup de mal à penser qu'au service de l'aménagement urbain, nous aurions 3 personnes pour 105 834 euros quand on sait que le service travaux, la TM, etc... est sans doute l'un des services numériquement le plus important de la municipalité. A l'époque, en 2010, on nous avait expliqué que c'était le logiciel de gestion du personnel qui permettrait petit à petit de répartir peu à peu, tous les agents dans leur bonne fonction. Force est de constater que trois ans après, on est toujours au même point et je pense qu'il serait de bon ton de remettre la situation à jour de façon à ce que l'on ait l'image fidèle de ce qui est de la répartition des effectifs dans les différents services.*
  
- *Enfin, comme je l'avais réclamé en d'autres occasions, je pense utile aussi que les participations, co-financement, les autres collectivités, Région, Département, LMCU à nos programmes d'investissement soient également mieux répertoriés et apparaissent si l'on peut, le plus possible. Voilà, nos remarques n'entachent pas la régularité du Compte Administratif 2013 qui nous est présenté et nous saluons encore l'ensemble des services pour leur travail. Nous espérons que certaines de nos remarques pourront être intégrées dans le prochain exercice comptable et le Groupe Marcq Autrement approuvera ce budget puisque nous n'avons pas de raison aujourd'hui d'en mettre en doute la sincérité. Je vous remercie».*

**Réponse de Monsieur le Député-Maire :** *«Je vous remercie, Monsieur Philippe HARQUET et je rectifie, même si cela me fait plaisir, que votre Groupe Marcq-Autrement approuve non pas le Budget de la Ville, mais bien le Compte Administratif. Si le groupe souhaite approuver le Budget de la Ville, j'en suis tout à fait d'accord.»*

*J'observe simplement que Madame GODDYN et Monsieur HARQUET disent exactement l'inverse dans leurs analyses, et qu'en conséquence, j'ai le sentiment que, peut-être, la majorité est dans la bonne mesure... je dis cela sans acrimonie, ni critique, et je comprends la position de Madame GODDYN qui explique ne pas avoir été là lors du précédent mandat et ne pas souhaiter voter le Compte Administratif. J'apprécie que chacun s'accorde à reconnaître le travail, la rigueur des choses et la transparence souhaitée dans la présentation de nos dossiers, qui est bien le moins que l'on puisse attendre de la majorité et que celle-ci puisse faire à l'égard de l'opposition.*

*J'ajoute que nous avons également embauché une nouvelle directrice des ressources humaines, que j'accueille avec beaucoup de plaisir. Je reconnais qu'avec Alain CHASTAN, la Directrice des Ressources Humaines, sous l'autorité du Directeur Général des Services, Monsieur JACQUELINE, tous ont fait un très important travail pour que la présentation du budget des ressources humaines soit la plus claire possible, mais il peut toujours y avoir un ajustement ici ou là.*

*Nous avons une Ville qui est gérée avec sagesse, avec prudence, avec dynamisme. Je pense heureusement que la Ville de Marcq-en-Baroeul est gérée de cette manière. En effet, je le dis, et je ne suis pas le seul, même vos amis de gauche le pensent, Monsieur HARQUET : l'Etat est en train de mettre en coupe réglée les collectivités territoriales. Je pense que les collectivités territoriales auront bien du souci à se faire, notamment celles qui n'auront pas été prudentes et qui n'auront pas fait quelques économies, comme nous pouvons en avoir aujourd'hui. Vous considérez, Monsieur HARQUET, que l'on aurait dû faire davantage d'emprunts. Nous, nous avons baissé les impôts chaque année. Cela n'empêche pas les bases d'augmenter, s'il y a davantage de personnes qui payent les impôts. Le produit augmente donc, mais le pourcentage du taux, c'est incontestable, a baissé. Nous avons pourtant beaucoup investi dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. Nous avons fait de nombreux travaux dans tous les quartiers et c'est ce qui nous a d'ailleurs, valu la confiance de nos électeurs.*

*Mais l'Etat met en coupe réglée les collectivités territoriales. Ce qui est très inquiétant, c'est que nous sommes devenus la variable d'ajustement de la politique du Gouvernement, dont nous subissons, mois après mois, les palinodies : au début de l'année, le Gouvernement publie une loi ; quelques mois après, il en présente une nouvelle au Conseil des Ministres ; la Président de la République annonce qu'il ne touchera jamais aux départements ; cinq mois plus tard, le Premier Ministre annonce qu'il va supprimer les départements au moment où l'on met en place les métropoles, une nouvelle strate, dont on ne sait pas exactement comment elle sera financée, dont on ne sait rien du partage des compétences entre les uns et des autres. Tout cela est fort inquiétant.*

*Quelle est la situation, en chiffres ? Vous le savez, dans le budget de l'Etat, les Collectivités Territoriales représentent 100 milliards d'euros. La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente 45 Milliards d'Euros. Comme cela nous l'a été expliqué tout à l'heure, la Ville de Marcq-en-Baroeul est, historiquement, dotée d'une DGF très inférieure à toutes les autres villes de notre strate. Cela n'est pas normal. Avoir 130 euros de DGF par habitant, là où la moyenne est du double, c'est quand même une vraie question.*

*L'Etat va baisser la DGF des collectivités territoriales. Les socialistes ont osé franchir ce qui était, jusqu'à présent un tabou. Certes, il fallait, sans doute, faire des efforts. Mais dans le cas présent, on est vraiment dans la démesure. Ce qui est prévu est dramatique pour les collectivités territoriales, que ce soit pour les villes, les départements, les régions et les intercommunalités, comme la Communauté Urbaine de Lille. Lorsque le Gouvernement explique qu'il compte, d'ici 2017, baisser de 11 milliards d'Euros, la dotation globale de fonctionnement, il faut comprendre ce que cela représente. Nous, nous l'avons calculé. Il s'agit de sommes cumulées. Ainsi, on nous a déjà enlevé 1,5 milliards au niveau national. D'ici 2017, en cumulé, cela va représenter à peu près 28 à 30 milliards d'euros.*

*Pour la Ville de Marcq-en-Baroeul, jusqu'à présent, nous avons, de mémoire, à peu près 5 millions d'euros de DGF. Cette année, nous n'avons plus que 4,7 millions et, chaque année, cela va baisser d'ici à 2017. La DGF ne sera plus, en 2017, que de 2,4 millions. Vous rendez-vous compte, nous allons passer de 5 millions l'année dernière à 2,4 millions en 2017. Voilà ce qui attend les collectivités territoriales et toutes les villes seront dans la même situation. Alors, il y aura celles qui auront été prudentes, qui auront été attentives, qui auront été économes et puis, il y aura les autres. J'essaie, en tant que Maire, d'être attentif et de faire attention à l'argent que l'on dépense sans tirer sur les moyens des services, sans tirer sur la qualité des équipements : les écoles sont impeccables, les salles de sport sont impeccables, on va même en construire encore. Nous avons des équipements qui sont à la hauteur de l'exigence des uns et des autres mais nous devons faire attention.*

*Parce que, dans le même temps, l'Etat met sur le dos des collectivités locales des charges supplémentaires, telle que la réforme des rythmes scolaires, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'était vraiment pas indispensable dans la situation nationale dans laquelle nous nous trouvons, qui est vraiment très préoccupante.*

*Je voulais vous dire que le devoir des élus que nous sommes sera de faire attention à l'argent public parce qu'il sera de plus en plus difficile d'en avoir. Nous avons fait des choix : celui de ne pas trop endetter la Ville et donc de baisser l'endettement. Si, un jour, la Ville décide de faire un très gros investissement, bien évidemment, on fera un emprunt. Mais, si cela n'est pas utile, pourquoi faire un emprunt ? L'emprunt ce sera bien à nos enfants de le payer demain !*

*Avoir un peu d'argent de côté c'est une chose. Il y a également eu plusieurs ventes de terrains, notamment dans le centre-ville ou des opérations semblables, qui apparaîtront dans les budgets, mais cela, c'est «un fusil à un coup», si je puis dire, qui*

*ne se reproduira pas tous les ans. C'est la raison pour laquelle nous sommes prudents tout en conservant notre capacité d'action pour le bien de tous, dans tous les quartiers de la Ville.*

*Voilà, les quelques observations que je voulais faire, puisque le Compte Administratif, c'est le réel, c'est ce que l'on a vraiment dépensé. Est-ce que cela a été fait correctement, loyalement, avec discernement et honnêteté ? Je pense que c'est le cas. Il vous appartient maintenant d'en débattre hors ma présence, puisque la règle veut que je quitte la séance et que vous puissiez voter et je reviendrai après.»*

**➤Intervention de Madame Sylvie GODDYN :** *«Je voulais quand même rajouter à votre intervention que la droite a été au pouvoir 18 ans et que Monsieur SARKOZY, entre 2004 et 2014, a augmenté la dette de 760 milliards d'euros. Donc maintenant, on se plaint de la baisse des dotations de l'Etat, il y a des responsables.»*

**Réponse de Monsieur le Député-Maire :** *«Non, pas jusque 2014, si vous me le permettez... L'on peut toujours considérer qu'il y a eu un endettement dont chacun est responsable en partie. Moi, je suis le premier à reconnaître que cela fait 30 ans que les Gouvernements successifs font que notre pays vit au-dessus de ses moyens. Pour autant, personne ne doit oublier qu'en 2008, soit un an après l'arrivée au pouvoir de Nicolas SARKOZY, il y a eu le krach boursier et financier avec la faillite de la Banque Lehman Brothers, qu'il a fallu sauver l'euro, sauver la monnaie, sauver les pays de la banqueroute. C'est ce que l'histoire mettra sans doute au crédit de Nicolas SARKOZY qui, avec son Gouvernement, a fait en sorte que, tant en Europe et dans le monde qu'en France, on puisse sortir de cette situation.*

*Aujourd'hui, tous les efforts qui avaient été prévus, ont tous été, méthodiquement, réduit à néant. Je le vois quotidiennement à l'Assemblée Nationale. C'est la catastrophe, une annulation complète du mandat qui venait de s'accomplir. Aujourd'hui l'économie est à l'arrêt, le Gouvernement est par terre et la situation de notre pays est extrêmement préoccupante. Il n'est plus temps de remettre à d'autres la charge de la situation actuelle de notre pays, qui, je le pense, est due à une gouvernance qui n'est pas appropriée. Tous les autres pays du monde voient leur économie repartir, sauf la France. Les prévisions de croissance sont catastrophiques, la Cour des Comptes vient encore de tirer le signal d'alarme. Tous les spécialistes disent que les prévisions sont fausses. J'espère que mon pays va se sortir de cette situation. Il y a eu par le passé des responsabilités partagées mais ceux qui gouvernent aujourd'hui, depuis plusieurs années, sont responsables de ce qu'ils font.*

**➤Intervention de Monsieur Philippe HARQUET :**

*«Je rappelle que notre position, ce n'est pas l'endettement pour le plaisir d'endetter la Ville ou par folie. Ce qui, pour nous, est significatif, c'est l'emballlement de la dette, donc c'est maîtriser le niveau de dette. Tant qu'il n'y a pas d'emballlement de la dette, on peut, en fonction d'investissements qui sont, en plus, rémunérateurs, quand on fait par exemple l'Hippodrome qui génère des recettes supplémentaires, on n'a pas forcément besoin de le payer cash alors que l'on sait que c'est un investissement qui*

*ramène rapidement de l'argent. C'est un bon rapport entre un investissement qui a aussi un retour sur l'investissement et un niveau d'endettement qui peut être accepté, d'autant que, je rappelle, les taux sont encore historiquement bas aujourd'hui et que je rappellerais quand même aussi que malgré tous les grands prix que la Ville de Marcq-en-Baroeul a reçus, nous avons quand même eu une année, une banque qui nous a refusé une avance de trésorerie. On est aussi exposé que d'autres.»*

**Réponse de Monsieur le Député-Maire :** *«Monsieur HARQUET, là je pense que vous vous trompez : jamais personne n'a refusé une avance de trésorerie à la Ville. On pleure, au contraire, pour nous prêter de l'argent si nous en avons besoin. Nous allons essayer de gérer notre Ville avec raison. Nous avons encore 5,9 millions d'euros de dette, il y a des villes qui n'ont aucune dette autour de nous et d'autres qui en ont des plus importantes.*

*Dans votre intervention, vous avez cité l'Hippodrome : c'est un très bon exemple illustrant la baisse de nos recettes. Savez-vous que, pendant une nuit, sans crier gare, l'Etat a décidé, par un petit amendement, que les 150 000 euros que nous touchions chaque année de taxe sur les jeux, partaient à la Communauté Urbaine ? Expliquez-moi pourquoi ! La Ville de Marcq-en-Baroeul est propriétaire de l'Hippodrome, elle assumé seule tous les travaux, sans aucune aide de la Communauté Urbaine et c'est la Communauté Urbaine touche 150 000 euros. C'est comme si vous aviez un appartement, vous le louiez et c'est votre voisin qui touchait le loyer. C'est quand même une vraie question.*

*De la même manière, et j'espère que l'on va rectifier le tir, l'Etat a décidé que ce n'était plus les communes qui allaient toucher la redevance électricité, mais l'intercommunalité. Vous trouvez cela normal ? Cela représente 600 000 euros qui nous sont supprimés. Je crois qu'effectivement, il faut être très attentif, très prudent, très raisonnable. »*

**➤ Intervention de Monsieur Alain CHASTAN :**

*«Je ne reviendrai pas sur le Compte Administratif, si clairement abordé par mon collègue, Pascal LHERBIER. Je voulais revenir sur une petite phrase de Madame GODDYN, puisque ce n'est pas la première fois qu'elle l'a dit. Elle l'avait dite, je pense, lors du précédent Conseil Municipal où elle sous-entend un sous-effectif de notre Police Municipale. Je peux difficilement accepter un tel propos même s'il passe quasi inaperçu au travers toutes les autres paroles. Je ne veux pas non plus rentrer dans une polémique.*

*Je rappelle quand même que l'on a une Police Municipale qui est bien dotée et bien entraînée de 24 personnes. Sur ces 24 agents, il y a 17 Policiers Municipaux. Je voudrais ici préciser les missions de notre Police Municipale parce qu'il y a des villes avec une Police Municipale peut-être équivalente, voire supérieure en nombre à la nôtre et qui la réserve uniquement aux problèmes de stationnement. Je rappelle d'abord que la sécurité, c'est une fonction de dimension régaliennne, c'est une obligation d'Etat. Cependant, à Marcq, nous n'hésitons pas à aller au-devant des*

*problèmes, que ce soit des problèmes d'incivilité, d'insécurité lorsqu'il y en et que nous sommes, pour cela, reconnus au travers de la collaboration que nous menons, très étroitement avec la Police Nationale, qui nous sollicite d'ailleurs régulièrement.*

*Je voudrais ajouter que notre Police est présente sur le terrain de 8 heures à 23 heures et de façon aléatoire, la nuit. Ce sont des missions exceptionnelles mais qui sont assez régulières, et la réflexion sur le sujet d'une extension des horaires se poursuit puisque c'est l'un des axes de votre programme, Monsieur le Député-Maire. Voilà la petite précision que je souhaitais apporter.»*

**Madame Sylvie GODDYN** précise que normalement, c'est un agent pour 1000 habitants.

**Monsieur Alain CHASTAN** lui répond qu'il ne souhaite pas entrer dans une polémique parce que ce n'est pas le sujet du jour, mais demande l'utilité d'un agent pour 1000 habitants s'il s'agit uniquement de régler les problèmes de stationnement.

**Monsieur le Député-Maire** clôt le débat en indiquant que les éléments nécessaires ont été apportés sur ce sujet et confie alors la présidence de l'Assemblée à Madame Sophie ROCHER pour qu'elle puisse faire procéder au vote du Compte Administratif.

Monsieur le Député-Maire quitte la salle.

**Madame Sophie ROCHER procède au vote du Compte Administratif :**

- **Compte Administratif 2013 : Budget Principal**

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 35 (Groupe Majoritaire ; PS/Verts : Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER ; PC : Martine ROUSSEL-VANHEE)

Abstentions : 2 = (FN : Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE)

Monsieur le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote.

**La délibération 2014\_06\_N° 0041\_DEL est adoptée à l'unanimité**

- **Compte Administratif 2013 : Budget Hippodrome**

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 35 (Groupe Majoritaire ; PS/Verts : Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER ;  
PC : Martine ROUSSEL-VANHEE)

Abstentions : 2 = (FN : Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE)

Monsieur le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote.

**La délibération 2014\_06\_N° 0041\_DEL est adoptée à l'unanimité**

- **Compte Administratif 2013 : Spic Cinéma Colisée Lumière**

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 35 (Groupe Majoritaire ; PS/Verts : Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER ;  
PC : Martine ROUSSEL-VANHEE)

Abstentions : 2 = (FN : Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE)

Monsieur le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote.

**La délibération 2014\_06\_N° 0045\_DEL est adoptée à l'unanimité**

Madame Sophie ROCHER a le plaisir d'annoncer à Monsieur le Député-Maire que le Compte Administratif 2013 a été adopté à l'unanimité et le félicite.

*Applaudissements*

**Monsieur le Député-Maire reprend la Présidence de la séance.**

**Monsieur le Député-Maire** remercie ses collègues et tient à souligner que leurs applaudissements vont à la fois aux membres du Conseil Municipal et aux services municipaux.

## TROISIÈME PARTIE

### DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

#### DISCUSSION DES DÉLIBÉRATIONS

<b>DÉLIBÉRATIONS</b>	<b>INTERVENANTS</b>	<b>Page</b>
<b>Monsieur le Maire</b>		
<b>2014_06_n°0035</b> : Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Marcq-en-Baroeul – Mandat 2014/2020	Monsieur le Maire Philippe HARQUET	30 à 31
<b>2014_06_n°0036</b> : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état	Monsieur le Maire Philippe HARQUET Sylvie GODDYN Martine ROUSSEL-VANHEE	32 à 34
<b><u>FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIERE</u></b> Pascal LHERBIER		
<b>2014_06_n°0037</b> : Compte Administratif 2013 – <b>Budget Principal</b>		
<b>2014_06_n°0038</b> : Approbation du Compte de Gestion 2013 – Budget Principal dressé par le Trésorier Principal		
<b>2014_06_n°0039</b> : Budget Principal : Affectation du résultat 2013		
<b>2014_06_n°0040</b> : Décision Modificative n°1- Exercice 2014 – Budget Principal		
<b>2014_06_n°0041</b> : Compte Administratif 2013 – <b>Hippodrome</b>		
<b>2014_06_n°0042</b> : Approbation du Compte de Gestion 2013 – Budget Hippodrome dressé par le Trésorier Principal		
<b>2014_06_n°0043</b> : Budget Hippodrome – Affectation du résultat 2013		

<b>2014_06_n°0044</b> : Décision Modificative n°1- Exercice 2014 – Hippodrome		
<b>2014_06_n°0045</b> : Compte Administratif 2013 – Spic Cinéma Colisée Lumière		
<b>2014_06_n°0046</b> : Approbation du Compte de Gestion 2013 – Spic Cinéma Colisée Lumière dressé par le Trésorier Principal		
<b>2014_06_n°0047</b> : Spic Cinéma Colisée Lumière – Affectation du résultat 2013		
<b>2014_06_n°0048</b> : Décision Modificative n°1- Exercice 2014 – Budget Spic Cinéma Colisée Lumière		
<b>2014_06_n°0049</b> : Mise en place d'une procédure de vente de matériels et objets réformés		
<b>2014_06_n°0050</b> : Désignation de représentants appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	Monsieur le Maire Philippe HARQUET Martine ROUSSEL-VANHEE	34 à 35
<b>2014_06_n°0051</b> : Déplacements des Elus à Gladbeck, ville jumelée (Allemagne) en Juin et Septembre 2014 : remboursement des frais divers occasionnés	Monsieur le Maire Denis TONNEL Philippe HARQUET	36 à 37
<b>2014_06_n°0052</b> : Déplacements des Elus à Kuurne, ville jumelée (Belgique) pour diverses rencontres et évènements de Mai 2014 à Décembre 2014 : remboursement des frais divers occasionnés	Monsieur le Maire Denis TONNEL Philippe HARQUET	36 à 37
<b><u>COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION</u></b> Sophie ROCHER		
<b>2014_06_n°0053</b> : Association «l'Atelier des Amis des Arts» : subvention exceptionnelle pour un projet artistique et culturel		
<b>2014_06_n°0054</b> : Association «Danse Création» : soutien à un projet artistique et culturel	Monsieur le Maire Philippe HARQUET	37 à 38

<b><u>FAMILLE, PETITE ENFANCE, ANIMATION JEUNESSE</u></b> <b><u>et HANDICAP</u></b> Catherine JONCQUEZ		
<b>2014_06_n°0055</b> : Association Marcq Rando : subvention exceptionnelle en soutien à la participation d'un jeune Marcquois à la semaine nationale de cyclotourisme		
<b>2014_06_n°0056</b> : Scouts d'Europe : subvention exceptionnelle pour la participation de jeunes Marcquois au Rassemblement Européen	Monsieur le Maire Martine ROUSSEL-VANHEE	38 à 39
<b><u>DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT,</u></b> <b><u>de L'EMPLOI, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU</u></b> <b><u>PROTOCOLE</u></b> Denis TONNEL		
<b>2014_06_n°0057</b> : Subventions pour les travaux d'aménagement des commerces dans le cadre du FISAC	Monsieur le Maire Denis TONNEL Odile VIDAL-SAGNIER	40 à 41
<b>2014_06_n°0058</b> : Demandes de subventions et d'appuis techniques auprès de la Chambre de Commerce Grand Lille et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Nord/Pas-de-Calais dans le cadre de la «Carte Shopping»	Monsieur le Maire Denis TONNEL Philippe HARQUET Martine ROUSSEL-VANHEE	42 à 47
<b>2014_06_n°0059</b> : Association Marcq Photo : subvention exceptionnelle pour la prise en charge des frais occasionnés par une exposition menée en partenariat avec le Club Photo de la ville de Gladbeck (Allemagne) dans le cadre des festivités du Jubilé		
<b>2014_06_N°0060</b> : Association «Archangelo» : subvention exceptionnelle pour une rencontre musicale à Gladbeck avec le Kammerorchester de Gladbeck		
<b>2014_06_n°0061</b> : Association «Les Amis de Gladbeck» : subvention exceptionnelle dans le cadre d'un déplacement à Berlin du 2 au 7 octobre 2014		
<b>2014_06_n°0062</b> : Association «Les Amis d'Ealing» : subvention exceptionnelle dans le cadre des cours de langue		

<b><u>ENSEIGNEMENT ET ACTIONS EDUCATIVES</u></b>		
Joëlle LONGUEVAL		
<b>2014_06_n°0063</b> : Réforme des Rythmes Scolaires – tarification pour l’année 2014/2015 des temps d’activités périscolaires pour les enfants inscrits en école élémentaire publique	Sophie ROCHER Catherine JONCQUEZ Didier ELLART Odile VIDAL-SAGNIER Sylvie GODDYN Martine ROUSSEL-VANHEE	47 à 51
<b>2014_06_n°0064</b> : Année scolaire 2014/2015 – Carte Scolaire – retraits de poste dans les écoles Pagnol et Montaigne		
<b>2014_06_n°0065</b> : Année scolaire 2014/2015 – Carte scolaire – création de poste école Ferry		
<b>2014_06_N°0066</b> : Année scolaire 2013/2014 - Accords de réciprocité en matière scolaire entre les villes de Marquette et Marcq-en-baroeul		
<b>2014_06_N°0067</b> : Ecole Méliès - Année scolaire 2013/2014 : attribution d’une subvention dans le cadre d’un déplacement pédagogique à Wormhout pour des élèves de maternelle, classe de moyens grands	De 67 à 76  Monsieur le Maire Sylvie GODDYN	51 à 52
<b>2014_06_N°0068</b> : Ecole Notre Dame des Victoires - Année scolaire 2013/2014 : attribution d’une subvention exceptionnelle dans le cadre d’un déplacement pédagogique à Fourmies pour des élèves d’élémentaire - Classe de CE1/CE2	Sylvie GODDYN Martine ROUSSEL-VANHEE	51 à 52
<b>2014_06_N°0069</b> : Ecole Pasteur - Année scolaire 2013/2014 : attribution d’une subvention dans le cadre d’un déplacement pédagogique à Merlimont pour des élèves de cours élémentaires	Sylvie GODDYN	
<b>2014_06_N°0070</b> : Ecole Notre Dame de Lourdes - Année scolaire 2013/2014 : attribution d’une subvention exceptionnelle dans le cadre de l’organisation d’une classe de découverte à Berck, dans le Nord	Sylvie GODDYN Martine ROUSSEL-VANHEE	
<b>2014_06_N°0071</b> : Ecole Notre Dame de Lourdes - Année scolaire 2013/2014 : attribution d’une subvention exceptionnelle dans le cadre de l’organisation d’une classe de découverte en Normandie	Sylvie GODDYN Martine ROUSSEL-VANHEE	

<p><b>2014_06_N°0072</b> : Ecole Saint Aignan - Année scolaire 2013/2014 : attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Pont Saint Esprit, dans le Gard</p>	<p>Martine ROUSSEL-VANHEE</p>	
<p><b><u>SPORT, SANTÉ ET PARTENARIAT AVEC</u></b></p> <p><b><u>LES ENTREPRISES</u></b></p> <p>Didier ELLART</p>		
<p><b>2014_06_N°0073</b> : Institut Médico-Educatif (IME) : subvention exceptionnelle dans le cadre de sa participation au Championnat de France de Football de Sport Adapté</p>		
<p><b>2014_06_N°0074</b> : Olympique Marcquois Rugby : subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation des demi-finales du Top 14 et du Tournoi Guy Niquet</p>		
<p><b>2014_06_N°0075</b> : Randonneur Club Marcquois : subvention exceptionnelle dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau local au Parc du Petit Prince, Boulevard Clemenceau</p>		
<p><b>2014_06_N°0076</b> : Volley Club de Marcq-en-Baroeul : subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation de l'équipe « Juniors Féminines » à la Coupe de France</p>		
<p><b><u>TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE</u></b></p> <p>Françoise GOUBE</p>		
<p><b>2014_06_N°0077</b> : Dénomination de la nouvelle voie desservant les immeubles en cours de construction sur le site du Cœur de Ville – 3<sup>ème</sup> tranche, entre la Rue Raymond Derain et la Rue Faidherbe</p>	<p>Monsieur le Maire Françoise GOUBE Martine ROUSSEL-VANHEE</p>	<p>52 à 53</p>
<p><b>2014_06_N°0078</b> : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme – ajustements du P.L.U : suppression de l'emplacement réservé d'infrastructure n° 3 pour l'aménagement d'un tronçon de la LINO à Marcq-en-Baroeul</p>		

2014_06_N°0079 : Charte de la démocratie participative de la Ville de Marcq-en-Baroeul	Monsieur le Maire Philippe HARQUET Sylvie GODDYN Martine ROUSSEL-VANHEE	53 à 56
<b><u>RESSOURCES HUMAINES, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, ÉTAT CIVIL ET ÉLECTIONS</u></b> Alain CHASTAN		
2014_06_N°0080 : Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail commun à la Ville de Marcq-en-Baroeul et au CCAS		
2014_06_N°0081 : Fixation du nombre de représentants du personnel et Institution du Paritarisme au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail		
2014_06_n°0082 : Création d'un Comité Technique (CT) commun à la Ville de Marcq-en-Baroeul et au CCAS		
2014_06_N°0083 : Fixation du nombre de Représentants du personnel et Institution du Paritarisme au sein du Comité Technique		
2014_06_N°0084 : Tableau des effectifs permanents : Modifications	Monsieur le Maire Alain CHASTAN Sylvie GODDYN Martine ROUSSEL-VANHEE	56 à 58
2014_06_N°0085 : Convention d'adhésion au service minimum d'intérim territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise à disposition d'agents	Monsieur le Maire Alain CHASTAN Sylvie GODDYN Martine ROUSSEL-VANHEE	56 à 58
<b><u>DÉVELOPPEMENT DURABLE, ACTIONS HUMANITAIRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES</u></b> Pierre VERLEY		
2014_06_N°0086 : 5 <sup>ème</sup> édition des semaines de la Solidarité Internationale - subvention exceptionnelle à l'Association «les Amis d'Antélias»	Monsieur le Maire Sylvie GODDYN	58
2014_06_N°0087 : Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «La Goutte d'Eau, projet Madagascar»		

<b>2014_06_N°0088</b> : Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «La Goutte d'Eau, projet Sénégal»		
<b>2014_06_N°0089</b> : Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des étudiants de l'Université Lille 3 «Sciences Humaines et Sociales» pour le projet «Talibés»		
<b>2014_06_N°0090</b> : Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «Scouts et Guides de France» - Projet humanitaire au Rwanda	Martine ROUSSEL-VANHEE	58 à 59
<b>2014_06_N°0091</b> : Vidéo-protection – demande renouvellement autorisation système	Martine ROUSSEL-VANHEE	59
<b>2014_06_N°0092</b> : Adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) pour la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information		

- **2014\_06\_n°0035** : Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Marcq-en-Baroeul – Mandat 2014/2020

➤ **Intervention de Monsieur Philippe HARQUET :**

*«Le projet de Règlement Intérieur de notre Conseil Municipal requiert, de notre part, quelques amendements que j'avais préalablement soumis à Monsieur le Maire par un courrier que je lui avais remis avant le Conseil. De façon succincte, il y aurait 4 amendements qui permettraient de favoriser un débat un peu plus contradictoire :*

- *Il s'agit, tout d'abord, de permettre aux Conseillers de répondre brièvement à l'intervention du Maire, de l'Adjoint ou du rapporteur de la délibération au débat, dans un temps imparti maximal de 3 minutes environ en séance ordinaire, et de 5 minutes lors du débat d'orientations budgétaires ; ce n'était pas le cas dans le précédent mandat.*
- *Mettre en place, une fois par an, des questions d'actualité qui permettraient notamment d'aborder les questions de notre Ville dans une durée contenue autour de 30 minutes ; il s'agirait de questions écrites d'actualité, portées, évidemment, à la connaissance de Monsieur le Maire par les Conseillers avant*

*le Conseil. Ces questions ne feraient pas l'objet de débat, mais simplement de réponses.*

- *De même, organiser un vote séparé des subventions et du Budget Primitif lors de son adoption, de façon à permettre à un certain nombre de personnes de notre Conseil, qui sont également partie prenante de certaines Associations, de pouvoir se soustraire au vote.*
- *Enfin, aménager le format des tribunes des formations politiques représentées au Conseil Municipal, en particulier - et cela fait partie d'une demande récurrente - ce qui est pour nous de pouvoir insérer dans le chapeau, une photo représentant une des personnalités de notre groupe. Il y a d'autres améliorations, mais celles-ci nous paraissent les plus importantes à réaliser. Je vous remercie.»*

**Réponse de Monsieur le Député-Maire :** *«Monsieur HARQUET, je dois vous dire personne n'a reçu de lettre de votre part, ni aucun amendement, ce qui m'amène à penser que vous n'avez strictement rien adressé. Je le répète, personne n'a reçu de courrier de votre part.*

*Pour ce qui concerne votre demande d'insérer une photo dans «Images de Marcq», vous avez déjà reçu une réponse positive. Lorsque vous m'avez fait cette demande, je vous ai juste rappelé que vos prédécesseurs avaient demandé à ce qu'on l'enlève parce que cela retirait de l'espace d'écriture dans la tribune. Vous considérez qu'avec une photo, les gens peuvent mieux identifier la personne qui a écrit l'article, cela ne me gêne pas et je vous ai donc déjà dit «oui».*

*En ce qui concerne les subventions, c'est la loi, vous faites partie d'une association financée par la Ville, la loi vous oblige tout simplement à ne pas participer au vote.*

*Les questions d'actualité que vous demandez sont prévues, dans le Règlement Intérieur, par les «Questions Orales» à la fin du Conseil.*

*Je pensais vraiment qu'il y avait un accord global sur ce sujet du Règlement Intérieur, et j'aurai préféré que l'on reçoive vraiment votre courrier avec ces questions qui n'ont, apparemment, pas été posées en Commission et dont je ne suis, donc, pas saisi.*

*Je pense que notre Règlement Intérieur a été fait dans un esprit de consensus général et je vous propose donc à présent de le voter.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/ FN/PC)

**La délibération 2014-06-N°0035 DEL est adoptée à l'unanimité**

- **2014\_06\_n°0036** : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état

➤ **Intervention de Monsieur le Député-Maire :**

*«Nous avons été saisis par l'Association des Maires de France d'un courrier et d'une motion qui a été votée à l'unanimité, c'est-à-dire gauche et droite confondues. Cette motion de l'AMF est une motion de soutien à l'action qui est la sienne pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Je vous fais donc lecture de cette motion.»*

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :**

*«J'ai une seule question à formuler à propos de cette motion : Pourquoi nous demande-t-on d'en prendre acte et non de l'approuver ? Je rappelle que la baisse des dotations de fonctionnement aux collectivités territoriales n'a pas commencé avec le gouvernement actuel.»*

➤ **Intervention de Monsieur Philippe HARQUET :**

*«Nous partageons votre inquiétude sur la forte diminution de la dotation globale de fonctionnement qui représente une part importante et significative de nos recettes. Nous approuvons donc que les élus locaux de l'opposition comme de la majorité parlementaire s'expriment. Mais il faut y mettre aussi un certain nombre d'éléments de contexte pour replacer le débat.*

*Si on se rattache à Marcq-en-Baroeul, on voit bien, la discussion précédente sur le Compte Administratif montre bien que ce n'est pas la DGF qui nous permet de vivre ou de ne pas vivre sur Marcq-en-Baroeul et de tenir notre compte.*

*Il faut aussi intégrer dans le débat le cadre de la réforme territoriale qui est en cours. Cette réforme doit responsabiliser chaque échelon territorial en lui affectant des ressources et des compétences propres, c'est l'évolution attendue par tous. Il restera des communes qui, du point de vue de notre groupe, doivent garder la clause de compétence générale pour pouvoir justement agir au plus près des habitants. C'est un acquis effectivement précieux, que d'ailleurs, Monsieur SARKOZY a voulu supprimer. Certes, ce dernier point n'est pas tout à fait acquis puisqu'il reste débat sur cette application de la clause de compétence générale y compris aux communes et personnellement, je défendrai encore cette position par réalisme et afin de privilégier l'action de proximité.*

*Par ailleurs, dans cette motion de soutien de Marcq-en-Baroeul qui va bien au-delà de la motion de l'association des Maires de France, dans cette déclaration-là, il y a des attaques contre la presse qui ne me paraissent pas acceptables. Il nous arrive de ne pas être d'accord avec ce qu'écrivent les journalistes ou sur l'angle d'attaque de leur sujet mais faire l'écho de cette critique assez populiste qui dénigre qui, la parole*

publique qui ensuite la parole des journalistes pour finalement faire le jeu des extrêmes.

*Enfin, il ne nous semble pas qu'en 2011-2012 lors des premières baisses significatives de notre dotation globale, vous ayez manifesté la même violence verbale à l'encontre du Gouvernement FILLON et du Président SARKOZY. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas appuyer cette motion sauf à ce que vous en revoyez la rédaction afin qu'elle soit plus dans l'esprit d'alerte et de pédagogie qui est celui du Communiqué de Presse en particulier du 18 Avril 2014 de l'AMF et de l'Association des Grandes Villes de France et des Communautés de France. Je vous remercie.»*

**Monsieur le Député-Maire** remercie Monsieur Philippe HARQUET et passe la parole à **Madame Sylvie GODDYN** :

*«Je considère que cette motion est hypocrite. Elle est la conséquence du choix politique européen qui a été accepté par la France et le Parlement Français. Je veux bien que l'on se plaigne de la baisse des concours financiers de l'Etat, mais c'est la contrepartie de plans d'économies qu'exige Bruxelles pour entrer dans les clous de Maastricht et de tous les traités budgétaires de la gouvernance économique et j'en passe. Vous savez très bien que si la France ne réduit pas son déficit, elle se verra infliger des amendes et donc on va ajouter de la dette à la dette. La France ayant perdu sa gouvernance budgétaire et aujourd'hui étant sous la tutelle de Bruxelles, je ne vois pas vraiment comment l'on peut aujourd'hui remettre en cause ces baisses de dotation aux collectivités. Je pense que votre parti a été au Gouvernement pendant 18 ans, «gouverner, c'est prévoir» et donc je ne m'associerai pas à cette motion.»*

**Réponse de Monsieur le Député-Maire** : *«Monsieur HARQUET, tous les Maires de France ont reçu une lettre du 12 Juin 2014 de l'AMF, cosignée par Monsieur Jacques PELISSARD, Président de l'AMF et par Monsieur André LEIGNEL, Premier Vice-Président délégué de l'AMF. Ils nous ont donné un modèle de motion, à compléter avec le nom de la commune concernée, ce que nous avons fait. C'est donc, mot pour mot, la motion qui a été préparée par l'AMF, qui nous est demandée de voter parce qu'elle a été votée à l'unanimité à l'AMF. Nul besoin de polémique dans cette affaire. Je n'ai rien rajouté, je n'ai attaqué personne, je reprends simplement ce qui est indiqué par l'AMF, qui nous invite à la voter, comme toutes les communes, les départements, les régions, etc...»*

*Madame GODDYN, l'État a annoncé 50 milliards d'économies. Pour l'instant, pour 28 à 30 milliards, on sait effectivement qui fait les efforts : les collectivités territoriales. Par contre on ne sait absolument pas sur quoi vont porter les efforts de l'Etat : il n'y a pas l'ombre de l'ombre d'un début d'explications. Je crois qu'aujourd'hui, les seules qui vont devoir se serrer la ceinture dans des conditions drastiques, ce sont les collectivités territoriales. C'est une vraie question. Je pense me souvenir, sans vouloir ajouter à la polémique, que certains, parmi vous, avaient fait remarquer que les collectivités territoriales étaient vraiment celles qui investissaient le plus et qui soutenaient le plus l'emploi et les entreprises et je n'ai pas le sentiment*

*qu'en supprimant la DGF comme il va le faire, l'État va aider les collectivités territoriales à investir et donc à soutenir l'emploi. Première observation.*

*Deuxièmement, je pense, Monsieur HARQUET, que vous êtes mal informé sur ce qui se passe en ce moment, puisque nous avons, lorsque nous étions aux affaires, supprimé la clause de compétence générale pour qu'il n'y ait pas de doublons dans les financements, etc... Vous, les socialistes, avez immédiatement, lorsque vous êtes arrivé au pouvoir, rétabli la clause de compétence générale et vous avez également supprimé le conseiller territorial. A nouveau, vous êtes en train de revenir sur ce que vous veniez de décider. C'est cela, la réalité. Vous vous êtes rendu compte que, peut-être, effectivement, il fallait quand même clarifier les choses. Donc, vous aviez rétabli la clause de compétence générale et là, vous êtes en train de la re-supprimer.*

*Il faut lire les textes qui sont en préparation : vous êtes en train de rajouter une strate, les métropoles, dont on ne sait pas exactement jusqu'où les choses vont aller : les compétences du Conseil Général, la compétence sociale, les routes ... à qui vont-elles incomber ? La compétence économique, incombera-t-elle uniquement à la Région ? à la Communauté Urbaine ? quel sera le rôle des communes ? le RSA, qui va s'en occuper ? etc.. Vraiment, il y a là un flou artistique considérable, au moment où personne ne sait qu'elles vont être exactement les compétences des collectivités territoriales, on commence par leur retirer les moyens d'avoir une politique. C'est le sens de ce communiqué de presse de l'AMF, qui avait été présenté de cette façon : «baisse des dotations, une ponction insoutenable pour l'AMF». C'est pourquoi, Monsieur LAIGNEL, qui est quand même l'un de vos amis, m'écrit très cordialement en me disant : «Voilà, Monsieur GÉRARD, j'aimerais bien que vous présentiez cette motion à votre Conseil Municipal». C'est ce que j'ai fait. Nous allons passer au vote de cette motion. Chacun prend ses responsabilités et chacun vote avec qui il veut.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 34 (Groupe Majoritaire ; PC : Martine ROUSSEL-VANHEE)  
 Contre : 2 = (PS/Verts : Philippe HARQUET, Odile VIDAL- SAGNIER)  
 Abstentions : 2 = (FN : Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE)

**La délibération 2014\_06\_N° 0036 DEL est adoptée à la Majorité Absolue**

- **2014\_06\_n°0050** : Désignation de représentants appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

➤ **Intervention de Monsieur Philippe HARQUET :**

*«Nous avons pris note de la liste des représentants appelés à siéger dans la Commission des Impôts Directs. A sa lecture, nous nous sommes vraiment interrogés pour savoir s'il s'agissait d'un gag ou bien tout simplement l'extrait du fichier des adhérents sympathisants UMP de Marcq-en-Baroeul livré par mégarde dans cette*

délibération. En effet, sur 32 noms proposés, nous comptons en majorité des cartés notoires, parents de Conseillers, quand ce ne sont pas des ex-Conseillers Municipaux de votre majorité municipale. Ce qui donne la fâcheuse impression d'une distribution de bâtons de maréchal. Ceci dit, comme c'est à votre libre appréciation, il est évident que nous ne prendrons pas part au vote. Je vous remercie.»

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :**

«Je suis obligée de constater que la liste qui nous est proposée ne contient que des contribuables proches de la majorité municipale. D'autres citoyens pouvaient également y avoir leur place. Pourquoi ce manque de pluralisme démocratique ?»

**Réponse de Monsieur le Député-Maire :** «Je n'ai pas le sentiment que la Commission Communale des Impôts Directs soit un lieu de pouvoir extrêmement important. Le pouvoir des personnes qui en font partie est plutôt extrêmement limité. J'ai préféré votre formulation, Madame ROUSSEL à celle de Monsieur HARQUET, puisque lui a l'air d'avoir accès à la liste des militants UMP de Marcq-en-Baroeul, voire les «militants notoires». Nous avons essayé de trouver des personnes qui s'investissent et qui acceptent de passer du temps dans des réunions qui sont parfois quand même longues et assez fastidieuses et je pense que mettre quelqu'un comme Monsieur HOFMANN dans cette liste me paraît avoir du sens. Vous appelez cela un bâton de maréchal... c'est la deuxième fois que vous avez des propos dénués de gentillesse à l'égard de Monsieur HOFMANN qui, sans doute, ne mérite pas ce genre d'observation. Franchement, je trouve que vous auriez pu vous en abstenir. Monsieur HOFMANN a montré sa grande compétence, son amour de sa Ville, l'a servi avec beaucoup d'attention à l'égard de tout le monde, n'a jamais fait preuve de la moindre partialité à l'égard de qui que ce soit, quelles que soient les opinions des uns ou des autres. Je voudrais bien savoir, par ailleurs, quelle est la ville qui désignerait, dans ce genre de structure, des personnes qui ne soient pas proches de sa majorité. Je voudrais bien savoir comment cela se passe à Lille, à Saint-Amand-les-Eaux où dans n'importe quelle autre ville. Voilà une observation dont vous auriez peut-être pu vous abstenir. Nous allons donc voter sur ce sujet.»

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 35 (Groupe Majoritaire ; FN : Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE)

Abstentions : 3 = (PS/Verts : Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER,

PC : Martine ROUSSEL-VANHEE)

**La délibération 2014\_06\_N° 0050\_DEL est adoptée à l'unanimité**

- **2014\_06\_n°0051** : Déplacements des élus à Gladbeck, ville jumelée (Allemagne) en Juin et Septembre 2014 : remboursement des frais divers occasionnés et la délibération **2014\_06\_n°0052** : Déplacements des Elus à Kuurne, ville jumelée (Belgique) pour diverses rencontres et évènements de Mai 2014 à Décembre 2014 : remboursement des frais divers occasionnés

➤ **Intervention de Monsieur le Député-Maire :**

*«Vous savez que, de manière formelle, à chaque fois qu'il y a un déplacement, que ce soit à Kuurne à 15 minutes d'ici en voiture, ou à Gladbeck où il faut 4 heures, nous devons de prendre une délibération pour donner un mandat spécial aux Elus chargés de représenter la Ville lors de ce déplacement. Il y a plusieurs manifestations pour Gladbeck :*

*Il y a eu les 20 et 22 Juin, la Coupe de Football du Maire de Gladbeck ; le 29 Juin, un pique-nique géant organisé dans les rues de Gladbeck dans le cadre du Jubilé puisque nous fêtons les 50 ans de notre jumelage cette année ; il y aura aussi, les 5 et 7 Septembre prochains à l'occasion du Jubilé une autre manifestation. Cette délibération, par laquelle nous donnons un mandat spécial aux Elus chargés de représenter la Ville, prévoit, bien sûr, que s'il y a des frais – j'entends par «frais» des dépenses de restauration, d'hébergement ou d'essence, ceux-ci puissent être remboursés par la collectivité. Pour l'hébergement, généralement, on est accueillis soit à l'hôtel aux frais de la Ville, soit, assez souvent, d'ailleurs, dans des familles, ce qui est tout à fait sympathique. Ces délibérations sont donc nécessaires pour être en conformité avec la loi.*

➤ **Intervention de Monsieur Philippe HARQUET :**

*«Cette délibération nous permet d'être en conformité légale, effectivement, en votant désormais des mandats spéciaux pour le déplacement des délégations de nos Elus. Je rappelle que cela n'a pas toujours été le cas dans le précédent mandat. En revanche, en ce qui concerne, justement, les remboursements de frais, en particulier pour Gladbeck voire Kuurne, nous sommes un peu plus dubitatifs, en ces temps où il est demandé un effort collectif de vigilance vis-à-vis des citoyens et des efforts financiers, je pense que pour des Elus qui, majoritairement, ont, d'ailleurs, en plus, une indemnité qui n'est pas totalement anodine, on peut se dispenser de ce genre de chose sauf sur l'essence ou effectivement, pour se déplacer jusqu'à Gladbeck, ce genre de frais peut être couvert. Je vous remercie.»*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :**

*«Monsieur HARQUET, vous serez avec nous dans le bus ce dimanche. Une fois n'est pas coutume, vous assisterez à une manifestation à Gladbeck : nous en sommes très heureux. Vous verrez que l'on part tôt, que l'on rentre tard et qu'effectivement, ce genre de déplacement n'entraîne pas, ou très peu de frais.*

*Le montant remboursé, en 2013, pour les frais des Elus, est-ce que vous savez à combien il se monte ? À 2 100 euros. Si vous le souhaitez, on est à votre disposition, à la commission des relations internationales, pour vous faire voir en quoi consistent ces 2 100 euros. Moi, en tant qu'Adjoint, j'ai passé mes deux week-ends à Gladbeck. J'ai donc passé une journée complète en partant à 6 heures du matin et en revenant à 21 heures et on m'a remboursé 9 euros sur l'année 2013. Nous partons avec des véhicules de la Ville. Vous le savez, d'ailleurs, nous vous expliquons tout en commission des relations internationales. Nous ne louons plus de véhicule, nous utilisons les véhicules de la Ville au maximum.*

*Nous sommes donc partis à Gladbeck pour l'installation de Monsieur le Maire, Ulrich ROLAND à cinq dans un Kangoo. Avez-vous déjà fait quatre heures de route dans un Kangoo, Monsieur HARQUET ? Comme d'habitude, nous vous invitons à nos manifestations à Gladbeck, à Kuurne, à Ealing ou à Poggibonsi : vous êtes toujours le bienvenu. Nous verrons si, à cette occasion, des frais seront occasionnés ou pas.*

*En tout cas, rassurez-vous, dimanche, chaque Marcquois prendra son pique-nique. Nous sommes 70 à partir, il n'y a aucun frais occasionné. Vous aussi, vous prendrez votre pique-nique, tout comme les 25 personnes qui viennent du quartier de La Briqueterie, puisque l'on a souhaité associer tous les quartiers de la Ville à cette manifestation. Nous offrons le bus à ces 25 personnes, comme aux 70 autres et elles prendront leur pique-nique, comme tout le monde. Merci»*

**Monsieur le Député-Maire :** *«Je souhaite qu'au début de ce nouveau mandat, nous essayions d'élever un peu le débat et de ne pas avoir des réflexions aussi mesquines parce que sur ce sujet, il me semble que nous avons touché le fond. Nous allons voter ces délibérations.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/ FN/PC)

**Les délibérations 2014-06-N°0051 DEL et N°0052 sont adoptées à l'unanimité**

- **2014\_06\_n°0054 :** Association «Danse Création» : soutien à un projet artistique et culturel

➤ **Intervention de Monsieur Philippe HARQUET :**

*«Je voudrais juste intervenir, en ma double qualité de Trésorier de cette Association «Danse Création», puisqu'il s'agit d'une subvention accordée à «Danse Création» dans le cadre de la réalisation d'une soirée en hommage à Anne-Marie DEBATTE qui fût la créatrice de «Danse Création» et qui a également eu une compagnie de danse. En tant qu'Elu et en tant que Trésorier, je ne participerai pas au vote de cette délibération mais je voudrais également me réjouir que la Ville, par cette*

*subvention, participe activement à la reconnaissance de l'œuvre d'Anne-Marie DEBATTE. Je vous remercie.»*

➤ **Intervention de Monsieur le Député-Maire :**

*«Je participe, en tant que Député, au financement du livre en hommage à Madame DEBATTE et, comme nous ne sommes pas des gens sectaires, le fait qu'il puisse y avoir des «membres notoires du Parti Socialiste» qui s'occupent de la gestion de cet équipement, ne nous a jamais gêné. Le Président a, d'ailleurs, été sur la liste du Parti Socialiste, je trouve qu'il fait très bien son travail. Cela me fait plaisir de voir que, dans un équipement public financé par la Ville, une action puisse rendre hommage à l'œuvre de Madame DEBATTE.*

*Madame Andrée LAMOTTE pourrait d'ailleurs mieux nous en parler, puisque c'est elle qui nous a sensibilisés à cette œuvre.*

*Nous aurions pu faire un appel d'offres pour la gestion de cet équipement. Certains avaient des grandes craintes que cela soit le cas ; à un moment donné, à les entendre, c'était quasiment fait, et cela aurait empêché les associations de pouvoir s'investir. Mais ce n'est pas ce que nous avons fait ; donc, chacun continue de pouvoir s'investir dans cette structure qui fait beaucoup de belles choses.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 37 (Monsieur HARQUET ne prend pas part au vote)

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/Verts/ FN/PC)

**La délibération 2014-06-N°0054 DEL est adoptée à l'unanimité**

- **2014\_06\_n°0056** : Scouts d'Europe : subvention exceptionnelle pour la participation de jeunes Marcquois au Rassemblement Européen

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :**

*«Autant j'approuve la délibération n°55, qui attribue une subvention exceptionnelle de 250 euros pour la participation d'un jeune Marcquois à la «semaine nationale de cyclotourisme», autant j'émet des réserves sur cette délibération attribuant une subvention de 400 euros aux Guides et Scouts d'Europe. Et je vais en donner la raison, puisque certains élus estiment mon opposition systématique et donc sans fondement.*

*A Marcq, j'estime qu'il y a deux poids, deux mesures. Si vous tenez à encourager des jeunes Marcquois dans leurs initiatives de solidarité européenne ou internationale, il faudrait également ne pas refuser, sous prétexte qu'il n'y a pas d'argent, les projets que d'autres jeunes formulent, dans le cadre de la Mission Locale ou du PIJ, ou de toutes autres structures.*

*Permettez-moi un rappel personnel : il y a quelques années, au moment des JO de Pékin, la municipalité avait été sollicitée par le Secours Populaire pour subventionner le déplacement d'un jeune sportif marcquois à cet événement. D'importantes retombées pour la Ville, dans le cadre de relations appelées à se développer avec des villes chinoises, étaient en perspective. Cette sollicitation du Secours Populaire n'avait même pas été étudiée en commission alors que des dispositifs financiers venant d'un club sportif avaient déjà été initiées...»*

**Monsieur le Député-Maire :** *«Je vous fais remarquer, Madame ROUSSEL, que vous comparez deux choses qui n'ont rien à voir. Enfin, vous fondez le fait de ne pas donner une subvention de 400 euros à des jeunes qui demandent à participer à une manifestation importante, un Rassemblement Européen au prétexte qu'il y a plusieurs années, une demande n'aurait pas été étudiée ?!»*

*Je comprends que vous regrettiez, peut-être, que l'on n'ait pas envoyé quelqu'un à Pékin, ce qui n'est quand même pas la porte à côté... que dirait Monsieur HARQUET, c'est autre chose que Gladbeck et Kuurne. Madame, franchement, les Scouts d'Europe n'y peuvent rien !*

*Si vous avez quelque chose à reprocher, je l'accepte bien volontiers, je ne me rappelle plus de quoi il s'agissait puisque c'est quand même très ancien... Mais quand on voit l'implication des Scouts sur la Ville de Marcq-en-Baroeul et d'autres mouvements, comprenez qu'à chaque fois que l'on peut aider les uns et les autres, on le fait. Il y a, bien entendu, des Commissions qui apprécient rigoureusement le bien-fondé de chaque demande. Je vous rappelle que nous avons aidé le FCP ; je l'ai même aidé également sur ma réserve parlementaire, pour que des jeunes puissent aller au Maroc. Vous le voyez, à chaque fois que l'on peut regarder avec attention une demande, on le fait. La Commission donne un avis : elle n'a pas étudié une demande un jour. Je trouve un petit peu injuste que les Scouts d'Europe payent pour, peut-être, quelque chose qui dépend de nous tous. Je le regrette.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 37 (Groupe Majoritaire ; PS/Verts : Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER ;  
FN : Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE)  
Contre : 1 = (PC : Martine ROUSSEL-VANHEE)

**La délibération 2014\_06\_N° 0056\_DEL est adoptée à la majorité absolue**

- **2014\_06\_n°0057** : Subventions pour les travaux d'aménagement des commerces dans le cadre du FISAC

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER :**

*« Cette délibération appelle nos commentaires suivants : le Fisac (Fond d'Investissement pour les Services Artisanat et Commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité. Le financement Fisac provient de fonds européens, ce qui prouve que l'Europe au quotidien, cela existe ; l'Europe peut avoir un visage, si l'on sait valoriser ses actions issues d'une mutualisation intelligente des moyens financiers de 28 pays au service des actions ciblées, concrètes et utiles pour notre commerce de proximité.*

*Le budget 2014 est de 30.000 euros ce qui reste assez limité au regard du nombre des commerçants de notre Ville. Nous serons donc très vigilants à ce que le critère d'amélioration de l'accessibilité soit privilégié par rapport aux autres types d'aménagements éligibles dans le cadre du Fond Fisac. De même, l'accessibilité doit s'entendre sous les différentes formes. L'accessibilité concerne les personnes en fauteuil roulant mais également les personnes aveugles, les personnes sourdes et les personnes handicapées mentales au sens large. Certains commerçants ayant une boutique avec une ou deux marches à l'entrée pensent, à tort, que leur commerce ne peut pas être rendu accessible. Si un local ne peut pas être rendu accessible pour une personne en fauteuil roulant, des aménagements simples tels qu'une main courante pour monter les marches, par exemple, peuvent être réalisés et rendre l'accès plus aisé pour tous. Le Groupe Marcq Autrement est très attaché à la mise en accessibilité de la Ville afin de permettre à tous de profiter des offres de commerce. Je vous remercie de votre attention.»*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :**

*« Quelques précisions. Je vous remercie, tout d'abord, de l'intérêt que vous portez à cette délibération. Effectivement, Monsieur HARQUET a participé, -et je l'en remercie-, à la Commission. Nous avons mis en place ce système très récemment. C'est un système, vous l'avez rappelé, qui est doté d'un budget de 30 000 euros et qui vise à aider nos commerçants et nos artisans à financer des travaux de façade, des travaux d'amélioration de l'habitat. Quelques observations concernant le financement :*

- *Ce n'est pas un financement issu de fonds européens mais issu d'une taxe prélevée sur les grandes surfaces. L'idée de départ étant que les grandes surfaces financent les petits commerçants et les petits artisans.*
- *Vous savez bien que nous sommes tout à fait vigilants pour privilégier les travaux concernant l'accessibilité, puisque c'est une demande récurrente de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers ; cependant, tous les commerces ne pourront pas être rendus accessibles et il existe, par ailleurs, une dérogation qui peut être déposée en Préfecture.*

- *Nous avons organisé une grande réunion sur le dernier mandat en présence d'un grand nombre de commerçants et d'artisans à laquelle la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers assistaient également, pour présenter les différentes mesures visant à l'accessibilité des commerces et nous serons très vigilants, vous avez raison de le souligner, sur cette mesure.*

*En 2013, le budget était déjà de 30 000 euros et nous n'avons dépensé que 10.000 euros. Vous voyez, vous parliez d'un budget assez faible, mais finalement, c'est moi-même qui relance les commerçants, comme je l'ai encore fait lundi à l'assemblée générale des commerçants et des artisans. Il faut vraiment qu'ils prennent cette mesure en compte et pourtant, ce n'est pas sans leur rappeler. Mais, là encore, le budget n'est pas totalement atteint. Je vous remercie.»*

**Monsieur le Député-Maire :** *«Madame VIDAL-SAGNIER je vous sais très attentive et très intéressée par ce sujet ; je serai très ouvert pour écouter les observations, les conseils utiles que vous pourriez fournir à vos collègues dans le cadre des commissions. Je pense que Monsieur TONNEL s'investit beaucoup dans ce domaine, tout comme un autre membre du Conseil Municipal, Monsieur Jean-Louis MUNCH, qui travaille beaucoup sur ces questions, simplement avec du bon sens : une marche sur un palier de commerce, c'est souvent très compliqué à rendre accessible ; mais avec un modelage différent du trottoir, ont règle complètement le problème. Cela est fait dans d'autres villes, et chez nous aussi. J'invite Monsieur MUNCH à vous montrer ce que nous avons réalisé et qui est simplement du bon sens et je suis certain que l'on peut multiplier ces actions dans d'autres endroits et dans d'autres villes. Je serai attentif aux observations que vous pourrez ajouter dans le cadre du débat.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/ FN/PC)

**La délibération 2014-06-N°0057 DEL est adoptée à l'unanimité**

- **2014\_06\_n°0058 :** Demande de subventions et d'appuis techniques auprès de la Chambre de Commerce Grand Lille et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Nord/Pas-de-Calais dans le cadre de la «Carte Shopping»

**Monsieur le Député-Maire demande à Denis TONNEL** de présenter, dans un premier temps, la «Carte Marcq Shopping».

**Monsieur Denis TONNEL :** *«Vous n'êtes pas sans savoir que la Carte Marcq Shopping est lancée et j'en suis assez fier, je l'ai sur mon porte-clés. Je vous invite, vous, ainsi que le public, à vous rendre dans les 30 premières enseignes qui disposent de cette carte magique qu'est la carte Marcq Shopping. 28 enseignes ont déjà signé l'acte qui leur permet d'être dépositaire du label «Marcq Shopping». Vous allez voir*

*fleurir ces enseignes ; pour l'instant, le succès est tellement important que nous arrêtons de commercialiser la carte. En effet, outre la commercialisation, il faut installer les pupitres de commande dans chaque commerce. Donc, pour l'instant, nous avons décidé de stopper avant les vacances, afin de pouvoir installer les 30 premiers commerces qui ont signé la «Charte Marcq Shopping». A l'heure actuelle, il y en a 8 qui sont déjà installés et le nombre de cartes qui a été distribué est assez impressionnant, à tel point que nous avons dû mettre en place un service, samedi soir, pour aller redistribuer des cartes chez les commerçants qui n'en n'avaient plus. Vous trouverez, sur le site Internet de la Ville, la liste des 30 commerçants qui ont signé la Charte. Des mises à jour seront faites régulièrement pour les commerçants qui rejoignent cette opération, en attendant que le site Marcq Shopping soit effectivement mis en ordre de bataille.*

*A partir de septembre, notre souhait est d'arriver à 50 commerçants partenaires. Si nous y parvenons, cela sera un très beau début pour cette carte qui est pleine d'espairs pour nos commerçants.*

*Cette délibération, comme je l'ai expliqué en commission, vise à pouvoir demander à la Chambre de Commerce et à la Chambre des Métiers des subventions visant à équiper nos commerçants. Nous avons fourni, nous, Ville de Marcq-en-Baroeul, les 10 000 premières cartes ainsi que le coût de 15.000 euros de création du site et de l'aspect technique. Nous souhaitons que les 20 premiers commerces soient équipés gratuitement du lecteur code-barres, qui coûte environ une cinquantaine d'euros. Nous n'avons plus de budget, et nous avons donc fait appel à la Chambre de Commerce et à la Chambre des Métiers. La Chambre des Métiers nous a accordé, dans sa dernière commission du développement économique dont je fais partie, 2 500 euros, ce qui va payer largement les 20 premiers lecteurs. La Chambre de Commerce nous a accordé un budget de 7 000 euros, ce qui va pouvoir encore équiper une cinquantaine de commerce. Finalement, le commerçant ne doit prendre en charge que son abonnement mensuel. Nous ferons le point lors de la prochaine Commission.»*

**➤ Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :**

*«J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet en commission, et comme je l'ai indiqué dans ma tribune du prochain «Images de Marcq», je ne suis pas opposée à la promotion de la carte «Marcq Shopping».*

*Je me pose néanmoins quelques questions : est-ce que tous les commerçants et artisans marcquois en seront bénéficiaires, sans être adhérents à l'association «Enseignes de Marcq» ? Si un fichier peut exister pour chaque participant, qu'en sera-t-il du fichier centralisé entre les mains de la Ville et de l'Association ? Nous avons eu une réponse en partie à la question que je vais poser maintenant : Quel sera le coût de l'opération pour les commerçants et artisans ? Est-ce une réponse suffisante à la mainmise des grandes surfaces dont on a, par ailleurs, largement autorisé l'ouverture le dimanche ?*

*Il serait grand temps d'abandonner la politique d'austérité de nos gouvernements successifs et de relancer le pouvoir d'achat, seul à même de régler la crise du petit commerce et de l'artisanat.»*

**➤ Intervention de Monsieur Philippe HARQUET :**

*« Cette délibération nous interpelle, même si je remercie Monsieur TONNEL d'avoir donné quelques explications pour préciser l'objet de la délibération parce que la délibération telle qu'elle est formulée, est beaucoup plus large que le point qu'il vient d'évoquer. S'il s'agit, effectivement, de permettre, par des investissements, des appuis techniques de favoriser l'équipement des commerçants, cela aurait été utile de bien le préciser dans cette délibération. Ceci dit, tout d'abord, je rappelle que la municipalité a mis en place une association de commerçants « Enseignes de Marcq » qui, hormis les financements de la Ville, dégage assez peu de ressources propres pour l'instant. Parmi ses projets 2014, il y a le pilotage de cette Carte Shopping, un projet qui paraît, à ce jour, plus porté par la majorité municipale que par les commerçants eux-mêmes. De plus, dans l'articulation du projet, je fais écho aux éléments dont on a discuté en Commission et dont Madame ROUSSEL en a parlé également à l'instant, je dois reconnaître que l'on est un peu perdu et que l'on a dû mal à cerner jusqu'où va la mainmise de la Ville et où commence l'autonomie de « Enseignes de Marcq » dans ce projet. Ainsi, alors que la Ville finance déjà un poste de 20 heures pour le projet, le projet Marcq Shopping est confié à une société privée et la Ville a pris également déjà des financements à hauteur de 35.000 euros pour le développement de logiciel, achat de carte, etc... On peut imaginer qu'effectivement, il y ait besoin d'un appui de la CCI mais notre interrogation est : est-ce que l'on n'a pas mis la charrue avant les bœufs ? Est-ce que la société à qui a été confié le développement, est suffisamment transparente sur les tenants et les aboutissants, de sa démarche marketing en particulier ? Quid de la confidentialité effectivement des fichiers qui ont quand même une valeur commerciale indéniable ? Plus fondamentalement, est-il logique de demander à une collectivité de financer avec des fonds publics, un système qui organise les gains individuels, sans véritable contrepartie d'intérêt général ? Ne pourrait-on pas, par exemple, imaginer de mobiliser les Marcquoises et les Marcquois pour acheter dans leur commerce de proximité et de recevoir en contrepartie, une remise sur un service public municipal ? On aurait en effet, une action vers le chiffre d'affaires des commerçants et une incitation à utiliser davantage de services publics dans un système gagnant/gagnant. Nous avons un peu le sentiment que la majorité municipale confond entreprises privées et collectivités publiques et qu'elle mélange un peu les genres. L'enjeu aujourd'hui, par rapport à l'action commerciale et en particulier celui du foncier, c'est d'accéder aussi à la trésorerie, de limiter la pression des règlements des fournisseurs à 30 jours ; l'enjeu, c'est aussi de veiller à l'équilibre de chalandise entre des marchés et les commerces fixes de proximité. Il y a parfois des incompatibilités ou des mécontentements de certains commerçants par rapport à d'autres prestations de marché. L'enjeu n'est pas d'organiser une pression supplémentaire sur les marges avec un faible impact, à mon sens, sur le portefeuille de la ménagère, mais bien d'améliorer la complémentarité de l'offre commerciale dans notre Ville. Je sais que vous vous y employez, mais pour l'instant, les résultats ne sont*

*pas toujours à la hauteur, sans doute, de nos espérances. Bref, pour nous, la priorité n'est pas de servir de vache à lait à une société privée qui cherche à placer un système de carte de fidélité alors que bien des commerçants ont déjà leur propre système de fidélisation qui est déjà en œuvre. Aussi, nous ne pouvons que vous encourager à revoir votre projet à l'aune des appuis techniques de la CCI et de la Chambre des Métiers avant de lancer effectivement ce projet. Je vous remercie.»*

**Monsieur le Député-Maire demande à Denis TONNEL de reprendre la parole.**

**Monsieur Denis TONNEL :** *«Monsieur HARQUET, j'ai ici le document remis par la Chambre des Métiers à tous les artisans et notamment aux membres de la commission développement économique du territoire. Les radiations, c'est-à-dire les dépôts de bilan, au 31 décembre 2013, c'est + 36,10% par rapport à 2012. Les immatriculations, c'est + 18,20%. Nous avons un solde d'entreprises artisanales de - 12,7%, je ne vous donne pas les chiffres commerciaux, c'est encore pire. Vous sous-entendez, je l'entends bien, que notre système n'est pas intéressant ; je pense que nous, nous avons le mérite de faire quelque chose.*

*D'autre part, sur les aspects techniques que vous avez abordés, c'est-à-dire le coût pour le commerçant, savoir si l'adhésion à «Enseignes de Marcq» entraîne l'adhésion à Marcq Shopping, etc... je pense que ce n'est pas lieu ce soir pour y répondre. Il y a eu une commission à ce sujet, qui a duré un certain temps, pour donner toutes les explications techniques. Je suis à votre disposition, quand vous le souhaitez, pour y revenir. Je peux vous donner l'adresse des commerçants où le système est déjà installé. Ils vous expliqueront mieux que moi comment il fonctionne. Je suis à votre disposition quand vous le souhaitez. On fait une nouvelle Commission si nécessaire et l'on rentrera dans les détails.*

*A la première question et à la deuxième question, vous avez déjà eu les réponses en Commission. Vous connaissez ces réponses. Sur le coût de 35 000 € : ce n'est pas la somme qui a été indiquée, Monsieur HARQUET, on est à 15 000 €, je l'ai dit tout à l'heure, cela fait quand même une différence. Il s'agit de 15 000 euros que la Ville a investis. La Société TOUCOM a été retenue par rapport aux autres. Je vous signale que cela fait un an et demi que nous travaillons sur ce dossier. Nous avons étudié les dossiers de quatre sociétés différentes, et nous avons choisi la Société TOUCOM, parce que son offre correspondait le mieux à ce que souhaitaient les commerçants et les artisans. Posez la question à vos commerçants, le dispositif correspond tout à fait à leur demande.*

*Vous affirmez que ce système n'entraîne pas d'adhésion chez les commerçants. Etiez-vous à l'assemblée générale des commerçants, lundi soir ? Non. C'est bien dommage, parce que vous auriez pu entendre les commerçants et artisans présents, la salle était pleine à craquer.*

*Vous évoquez également les marchés : sur ce point, nous sommes presque d'accord avec vous. J'ai reçu avec Madame MASSE, ma collaboratrice, que je*

*remercie, pas plus tard qu'hier, le responsable des marchés, avec lequel nous travaillons sur des pistes d'évolution pour les deux marchés de Marcq-en-Baroeul.*

*Enfin, sur le sujet de l'immobilier commercial, pas plus tard que tout à l'heure, nous avons essayé d'inventer des choses et nous avons reçu notre première réponse, avec un libraire qui va peut-être accepter de venir chez nous. Je ne dis pas que l'on va y arriver, mais on essaye de trouver de nouvelles solutions. Maintenant, si vous avez une solution et si, dans votre cabas, vous avez un libraire, un bijoutier, enfin, les commerces qui nous manquent, je suis à votre disposition, mais ce n'est pas si facile que cela à trouver. La conjoncture est difficile et elle est difficile pour tout le monde et les commerçants souffrent.*

*En ce qui concerne le problème d'un commerçant qui se plaint du marché, nous allons essayer de régler les choses. Je pense avoir répondu à toutes vos questions.»*

**Monsieur HARQUET** : *«En ce qui concerne «Enseignes de Marcq», effectivement, je n'étais pas l'Assemblée Générale. Cela ne m'empêche pas d'aller voir les commerçants pour savoir ce qu'ils pensent de ce système. D'après les échanges que j'ai eus, c'est assez partagé, pour l'instant, il n'y a pas forcément un enthousiasme fou, il y a encore quelques interrogations. C'est peut-être normal parce que le système se met en place. Par ailleurs, sur la société TOUCOM : nous avons des services, nous avons un Adjoint en charge de cela, ce n'est pas pour repasser derrière ou alors il faut que l'on change les rôles.»*

**Monsieur le Député-Maire** *«Je comprends tout à fait qu'il y ait des débats sur tous les sujets. Ce qui me déçoit toujours un peu, c'est quand on essaye, de manière insidieuse, d'instiller le doute sur ce qui se passe. Vous avez aussi parlé de fichier : la Ville n'a, à l'évidence, strictement aucun fichier des clients des commerçants, c'est absurde. Nous sommes heureux qu'il y ait une association des commerçants qui se soit créée à Marcq-en-Baroeul. Pour votre part, à chaque fois que vous prenez la parole dans ce Conseil Municipal sur les commerces, vous critiquez l'association des commerçants de Marcq-en-Baroeul. C'est quand même une richesse que l'on ait maintenant environ 150 commerçants qui se soient fédérés. On a attendu des années que cela existe. Voilà des gens dynamiques, qui se prennent en main, qui essayent de s'en sortir.*

*Ce n'est pas moi qui ai proposé un marché couvert pour développer le marché qui aurait encore plus concurrencé tous les petits commerces de la Ville de Marcq-en-Baroeul : c'est vous ; si vous avez la mémoire courte, moi j'ai de la mémoire et donc il faut surveiller ce que l'on dit ici ; je lis les dossiers, je vois ce qui se passe et j'entends ce que disent les gens et ce que font les gens. Il ne faut quand même pas exagérer, Monsieur HARQUET. Vous êtes tout le temps en train d'essayer, insidieusement, de dire, que les choses ne sont pas claires etc.*

*Moi, je dis bravo à ceux qui essayent de développer les commerces à Marcq-en-Baroeul et je dis bravo aux commerçants qui se prennent en main, qui essayent de relever un beau challenge dans la Ville pour que le commerce marche. C'est très*

*difficile et s'ils étaient un peu plus aidés par l'Etat, cela irait peut-être un peu mieux. Les chiffres des commerces qui déposent le bilan, en ce moment, sont forts inquiétants. Alors, que chacun fasse son examen de conscience et que, sur des sujets comme celui-là, on essaye de trouver une unanimité.*

*Cette carte fidélité est une vraie bonne idée. Pourquoi ? Parce que la carte «Marcq Shopping» donne une vue d'ensemble et elle permet, au-delà des points fidélité de la petite carte habituelle de la pizzeria ou du fleuriste, d'avoir une communication commune et de pouvoir dire : «à Marcq-en-Baroeul, il se passe ceci» et on pourra gagner une clientèle qui viendra peut-être d'autres villes chez nous parce que la marque «Marcq Shopping» va identifier le commerce de proximité de Marcq-en-Baroeul. Nous allons passer au vote de cette délibération.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/FN/PC)

**La délibération 2014-06-N°0058 DEL est adoptée à l'unanimité**

**Monsieur le Député-Maire** précise au public que la délibération est adoptée à l'unanimité.

**Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :** *«Effectivement, j'ai voté cette délibération qui demande des subventions au niveau de la Chambre de Commerce et de la Chambre de l'Artisanat. Cette délibération, effectivement, je la vote, parce que je suis d'accord pour demander des subventions. Par contre, les questions que j'ai posées toute à l'heure, c'est qu'effectivement, si on avait eu à voter sur le bien-fondé, j'aurais voté également, puisque je suis d'accord avec une carte et je l'ai dit en commission. Par contre, les questions que je me pose, je pense, à juste titre, concernent la manière dont est utilisée le fichier. On pourrait en discuter, j'avais fait savoir mon souhait à Madame Edith MASSE. D'autre part, je me pose des questions également au sujet d'enseignes qui ouvrent le dimanche matin sur le territoire de Marcq, et je vous assure que cela a fait beaucoup de tort aux commerces de proximité. Il va y en avoir un également au Plouich prochainement. Merci»*

**Monsieur le Député-Maire :** *«Nous sommes la seule ville de France de 40 000 habitants à ne jamais avoir ouvert les portes pour accueillir un hypermarché. Du coup, ils se sont tous implantés à notre périphérie. De tout temps, nous avons toujours fait le maximum pour développer le petit commerce à Marcq-en-Baroeul. C'est notre honneur d'avoir agi de cette manière. Bien sûr, il y a des supermarchés tels qu'Inno et Match, mais cela n'a rien à voir avec les hypermarchés.*

*A chaque instance son travail : il y a le travail fait en Commission et il y a le travail fait en Conseil Municipal. Cela n'a pas de sens si c'est pour reposer en Conseil Municipal les questions qui ont déjà été abordées en Commission, et pour lesquels les élus vous ont apporté des réponses, uniquement pour créer un peu de polémique sur*

*des sujets qui ne le méritent pas. Franchement, si le résultat de notre discussion ici, au Conseil Municipal, est de fragiliser la carte «Marcq Shopping», cela ne vaut pas la peine. Aidons-les, plutôt.*

*Quel est le problème du petit commerce à Marcq-en-Baroeul ? C'est que le week-end, les Marcquois ne sont plus là et les commerces ont du mal à vivre. Alors on a voulu faire cette carte de fidélité pour essayer de récupérer, soit sur d'autres quartiers, soit sur d'autres villes, une clientèle qui n'est plus là à Marcq-en-Baroeul. Je crois que c'est important de pouvoir agir de cette manière.*

*Sur ce sujet, nous allons en rester là, si vous le voulez bien, parce que nous en avons longuement parlé pour un vote d'unanimité. Merci à vous, et merci à la Chambre de Commerce et à la Chambre des Métiers qui nous font tout à fait confiance et considèrent que c'est une idée intéressante.»*

- **2014\_06\_n°0063** : Réforme des Rythmes Scolaires – tarification pour l'année 2014/2015 des temps d'activités périscolaires pour les enfants inscrits en école élémentaire publique

➤ **Intervention de Madame Sylvie GODDYN :**

*«Vous allez demander une participation aux parents pour la réforme des rythmes scolaires, réforme qui est déjà contestée, comme vous le savez. Je comprendrais que vous fassiez payer les parents si la Ville de Marcq n'avait pas les moyens de prendre en charge la réforme des rythmes scolaires mais ce n'est pas le cas. Vous avez un excédent de fonctionnement de 8 millions. Je voterais donc contre cette tarification.»*

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER :**

*«Cette délibération suggère des questionnements. Nous notons que vous avez pris la mesure de cette réforme en vous y engageant positivement. Nous nous réjouissons que vous ayez compris qu'apprendre autrement que par des savoirs livresques, cela permet de valoriser les enfants en marge du système éducatif ou en difficulté scolaire en les raccrochant, via des disciplines artistiques ou des savoir-faire. Pour le Groupe Marcq Autrement, comme cela avait été demandé lors du précédent mandat, les temps d'activité périscolaire doivent être gratuits. A 90 euros par enfant et par an, cela constitue un budget dissuasif pour nombre de familles marcquoises dans la plupart des quartiers. De même, nous continuons à penser que la 5<sup>ème</sup> matinée serait plus pertinente le mercredi. Nous notons qu'en mettant la garderie à 7h30 au lieu de 7h00, vous réduisez l'offre de service. Ce sujet a déjà été évoqué en début de réunion, une réponse y a été apportée. Mais que feront les familles qui utilisaient ce service ? Ces deux décisions, prises unilatéralement, sans réelle concertation, organisent volontairement la dégradation du service public de l'éducation ou favorise l'école privée ou, plus largement, confessionnelle, de Marcq-en-Baroeul. Marcq Autrement défend, plus que jamais, l'école gratuite et laïque pour*

*tous, y compris dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. Je vous remercie de votre attention.»*

**➤ Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :**

*«Excusez-moi, mais pour des raisons techniques, mon intervention n'est pas dans mon dossier. Je voulais simplement vous dire, étant également attachée, comme mes collègues, Philippe HARQUET et Odile SAGNIER, à la laïcité, je voterai contre cette délibération et, d'autre part, je voudrais simplement vous rappeler, Monsieur le Député-Maire, qu'il m'avait bien semblé, lors des réunions préparatoires, que vous aviez dit que la première année, les TAP seraient gratuits, bien qu'en Commission, on m'ait indiqué que vous aviez simplement dit que l'école serait gratuite jusque 16h30. Je pense bien savoir que vous aviez dit que la première année était une année d'expérimentation et ce serait gratuit. D'autre part, je rejoins également mes collègues en ce qui concerne l'enseignement privé sur Marcq, puisque certaines villes ont demandé que les enseignements professionnels soient également repris dans la réforme des rythmes scolaires et, par conséquent, je suis désolée, parce que les parents vont d'abord, ceux qui le souhaitent, mettre leurs enfants toute l'année et pas simplement le mercredi ou le samedi. Vous avez choisi le samedi et je pense que ce n'était pas l'unanimité des parents et je voterai contre cette délibération.»*

**Monsieur le Député-Maire** passe la parole à Catherine JONCQUEZ :

*«Je prends la parole à ce moment-ci, parce que la réforme des rythmes scolaires a permis de travailler en transversalité avec les Adjointes concernés. Cette réforme concerne le loisir après l'école et nous avons pu travailler avec l'Adjointe aux Sports, Didier ELLART, l'Adjointe à la Culture, Sophie ROCHER. Bien évidemment, c'est Joëlle LONGUEVAL, Adjointe à l'Enseignement qui a mené cette réforme et moi-même en tant qu'Adjointe à la Famille, l'Enfance et la Jeunesse. D'après ce que j'ai entendu, vous semblez frappé que l'on fasse participer les familles. Je rappelle que l'engagement de Monsieur le Député-Maire, c'était que les enfants puissent aller à l'école gratuitement jusqu'à 16h30. Dans la plaquette qui a été élaborée, vous verrez que, pour les maternelles, les TAP commencent à 15h45 pour se terminer à 16h30 : à ce moment-là, ils sont entièrement gratuits. Pour les élémentaires, les TAP commencent après l'école, aux environs de 16h00 jusqu'à 17h30 et que là, il y a une participation financière. Cette participation financière est échelonnée de 20 euros à 90 euros, en fonction des revenus des familles. Sur l'année, on va demander cette participation en deux semestres. Cela représente pour les familles les plus en difficulté, 10 euros pour un semestre, pour des activités qui vont durer deux fois une heure trente dans la semaine et sur lesquelles on a travaillé dans l'intérêt de l'enfant.*

*Ces 10 euros par semestre, vous savez bien que, si jamais il y a une famille qui ne pouvait accéder à ce service, elle pourrait bien sûr venir nous voir. On peut faire quelque chose pour ces familles. Les conseils d'école viennent de s'achever ; cette question a été abordée notamment dans l'école du Pont : au final, les familles ont plutôt cherché à connaître le contenu des TAP que montré une difficulté à pouvoir offrir financièrement cette activité à leurs enfants. Je rappelle que, pour tous les*

*enfants dont les parents travaillent, à la suite du TAP, l'enfant pourra aller en garderie, ce qui n'entraînera pas de demande supplémentaire de frais. En fait, ces tarifs de TAP représentent, indirectement, le tarif des garderies. Cela a été réfléchi, pesé et beaucoup de travail en commun a été pratiqué».*

**Monsieur le Député-Maire** remercie Catherine JONCQUEZ et passe la parole à Sophie ROCHER :

*«Je voudrais resituer le débat dans son contexte général et rappeler, en premier lieu qu'il y a eu une large concertation sur ce sujet, tant avec les parents qu'avec les acteurs de la réforme c'est-à-dire, les instituteurs, les professeurs des écoles. Le choix a été fait de privilégier le samedi plutôt que le mercredi après-midi. C'est un choix fondé sur l'intérêt de l'enfant qui doit primer sur tout autre intérêt.*

*Je voudrais également resituer le contexte budgétaire de la réforme des rythmes scolaires qui nous a été imposée par l'Etat. C'est une charge supplémentaire à un moment où les finances des collectivités locales se réduisent de façon drastique puisque l'Etat se désengage. Nous l'avons donc assumée et nous avons souhaité, malgré tout, tirer parti de cette contrainte supplémentaire pour continuer les activités de qualité que nous organisons depuis déjà très longtemps durant le temps scolaire. Il y a, bien sûr, l'organisation pratique des ateliers : de deux fois 1h30 chaque semaine ce qui représente 120 intervenants à recruter. C'est une charge qui est loin d'être négligeable pour la Ville, avec, bien évidemment, tous les matériels qui vont être nécessaires pour les faire vivre, les déplacements éventuels, etc. Le coût pour la Ville, est évalué aujourd'hui à environ 400 000 euros. Ce n'est pas rien, chaque année, au moment où, au contraire, la dotation globale de fonctionnement diminue d'année en année. 400 000 euros, c'est deux points de fiscalité. Or, nous avons pris aussi l'engagement, durant le mandat, de ne pas augmenter la pression fiscale sur les Marcquois, considérant que la situation est déjà suffisamment difficile pour eux, pour ne pas l'aggraver.*

*Le choix du tarif répond d'un côté à un coût global que la Ville doit assumer, sachant que la participation de l'Etat de 200 000 euros risque, après 2014/2015, d'être remise en cause ; mais ce choix du tarif répond également à une volonté de responsabilisation par rapport aux parents et aussi une forme de responsabilité de notre part par rapport aux enfants.*

*Imaginez que les parents décident de mettre une semaine leur enfant aux TAP et la semaine d'après, finalement qu'ils ne le mettent pas. Mettre un tarif, c'est aussi les responsabiliser par rapport au fait que leur enfant devra suivre l'ensemble des ateliers.*

*Sur les barèmes, je rejoins tout à fait Catherine JONCQUEZ sur le fait que ces tarifs ne sont pas exceptionnellement élevés et qu'ils sont loin de supporter le coût réel pour la Ville de ces ateliers périscolaires. Chaque enfant marcquois suivra, durant l'année, dix ateliers (chaque atelier durant six semaines) qui lui permettront de pratiquer différentes activités sportives, culturelles et d'animation. Par rapport à ce*

*que l'on va leur apporter, le tarif proposé ne représente quand même pas énormément d'argent.*

*J'ajouterai qu'un soin a été apporté pour accompagner leurs enfants, quel que soit le quartier où ils sont, quelle que soit leur situation sociale, vers d'autres équipements de la Ville qu'ils ne fréquentent pas forcément aujourd'hui, comme l'atelier du Théâtre-Ecole, qui profite aujourd'hui à 100 enfants par an et qui profiteront grâce aux TAP à des enfants de toutes les écoles. D'une contrainte qui nous a été imposée, nous avons essayé de tirer le meilleur parti possible de la manière la plus accessible possible pour vraiment mettre en œuvre cette égalité des chances à laquelle nous croyons.*

*Nous ne supprimons pas des dispositifs propres à nos écoles et qui fonctionnent comme les classes orchestre que l'on a mis en place dans les quartiers plus populaires, qui seront maintenus, pour une bonne partie, durant le temps scolaire, pour autant que l'Inspecteur d'Académie nous y autorise.*

*Je dirai que, dans cette affaire, nous avons joué le jeu. Je voudrais remercier Joëlle LONGUEVAL, Adjointe à l'Enseignement, qui a vraiment géré ce dossier avec Catherine JONCQUEZ, Adjointe à la Famille, l'Enfance et la Jeunesse, avec Didier ELLART, Adjoint aux Sports et moi-même, en tant qu'Adjointe à la Culture.*

*Nous serons attentifs aux préoccupations des professeurs qui pensent que peut-être toutes les familles n'iront pas dans ces ateliers périscolaires. Nous allons mettre en place une évaluation, dont la première aura lieu à la fin du premier trimestre. Vous y serez conviés si vous le souhaitez. Nous verrons si ces craintes se confirment. Nous apporterons, bien évidemment, des améliorations en cours de route.*

*On rentre dans une période d'ajustements sur le fonctionnement de ces ateliers, et nous aurons un suivi très précis et très vigilant de ce qui sera mis en place.»*

**Monsieur le Député-Maire remercie** Sophie ROCHER et passe la parole à Didier ELLART :

*«Juste un petit mot au niveau de la délégation Sports. Vous savez que, pour une collectivité territoriale, le sport s'est une compétence facultative et depuis plusieurs années, la marque de fabrique de la Ville a été de mettre en place des intervenants sportifs à la fois dans les clubs sportifs mais également dans les écoles primaires marcquoises, à concurrence de 213 heures par semaine avec 10 éducateurs. Il est évident que les intervenants sportifs continueront à intervenir pour sensibiliser, faire découvrir, initier les jeunes à des disciplines sportives et que nous continuerons à déployer ces éducateurs au niveau de l'ensemble des écoles publiques marcquoises et que le solde de ces interventions sera réalisée également dans les écoles privées. Voilà la réflexion qui a été menée et c'est une chance inouïe pour la Ville que d'avoir anticipé, d'avoir été visionnaire sur l'avenir avec ces éducateurs sportifs et ces intervenants culturels. Merci»*

**Monsieur le Député-Maire** remercie Didier ELLART et met au vote la délibération.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 34 (Groupe Majoritaire ; FN : Christian DELESCLUSE)

Contre : 4 = (PS/Verts : Philippe HARQUET, Odile VIDAL- SAGNIER ; FN : Sylvie GODDYN ; PC : Martine ROUSSEL-VANHEE)

**La délibération 2014\_06\_N° 0063\_DEL est adoptée à la Majorité Absolue**

**Monsieur le Député-Maire** passe la parole à Madame Sylvie GODDYN qui souhaite intervenir sur les délibérations 67 à 76, qui concernent des subventions accordées aux écoles publiques et privées de la Ville de Marcq-en-Baroeul.

**Madame Sylvie GODDYN** : *«Je m'étonne que l'on nous demande de voter des subventions pour des activités qui ont déjà eu lieu. Je vais les voter mais voilà, les voyages ont été faits aux mois de mai, au mois de juin et on nous demande maintenant de voter des subventions.»*

**Monsieur le Député-Maire** lui indique que c'est tout simplement parce qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle qui est accordée pour une activité qui a eu lieu et dont nous n'avons été saisis que postérieurement par les écoles, dont le fonctionnement est indépendant. *«L'école préfinance son évènement et nous demande, après, si nous acceptons ou pas de couvrir une somme. Nous avons toujours décidé d'aider les écoles pour ce type d'activités, dans le cadre de déplacements pédagogiques.»*

**Madame Sylvie GODDYN** explique avoir le sentiment que le Conseil Municipal est mis devant le fait accompli.

**Monsieur le Député-Maire** accorde que, sur la façon de faire, les choses peuvent être revues. Il indique que le Conseil Municipal n'est pas obligé d'accepter. Il précise que généralement, les activités pédagogiques, les voyages de classe, les semaines vertes, etc... sont toujours financées.

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :**

*«Dans la continuité de mes interventions précédentes, je vais m'opposer aux subventions qui sont accordées dans les délibérations 68, 70, 71 et 72 aux écoles privées, puisque je rappelle que ces écoles bénéficient déjà, par la loi, largement de fonds publics nationaux et locaux (je rappelle que la commune verse plus de 18 000 euros à l'OGEC Saint Aignan). Elles bénéficient de situations privilégiées, telle que cette année, la liberté de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires, et enfin*

*que les parents ont fait le choix de ce type d'enseignement. Ce n'est donc pas à la collectivité publique d'abonder ce système.»*

**Réponse de Monsieur le Député-Maire :** *«Je rappelle que le décret sur les rythmes scolaires a été écrit par Monsieur PEILLON, qui a, seul, décidé que son décret s'appliquait à l'école publique et non à l'école privée.*

*Je suis un peu surpris qu'après vous avoir entendu dire qu'il n'était pas normal que Monsieur PEILLON n'ait pas traité de la même manière l'école privée et l'école publique, alors que vous souhaitiez qu'il y ait la même règle qui s'applique aux deux, vous nous disiez maintenant que, dans le cas des subventions, là, vous souhaitez qu'il y ait une différence.*

*Nos avis divergent de temps en temps, vous participez activement au débat démocratique et je le salue. Mais, vous m'accorderez qu'il y a une différence entre vous et nous : au travers de ces subventions, ce sont bien les enfants que l'on aide, ce n'est pas telle ou telle école. Les gens qui votent pour nous doivent savoir que nous continuerons à soutenir l'école privée sur des projets, comme nous soutenons l'école publique, même si mon rôle de Maire, c'est de favoriser l'école publique et le fait que tout le monde puisse avoir accès à l'école dans ma Ville. C'est ce que nous faisons, nos écoles publiques sont en très bien entretenues. Je mets maintenant au vote les délibérations.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 37 (Groupe Majoritaire ; PS/Verts : Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER ;  
FN : Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE)  
Contre : 1 = (PC : Martine ROUSSEL-VANHEE)

**Les délibérations 2014\_06\_N° 0068\_DEL, N°0070, N°0071 et N°0072  
sont adoptées à la majorité absolue**

- **2014\_06\_N°0077** : Dénomination de la nouvelle voie desservant les immeubles en cours de construction sur le site du Cœur de Ville – 3<sup>ème</sup> tranche, entre la Rue Raymond Derain et la Rue Faidherbe

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE :**

*«La nouvelle voie qui va être créée entre la rue Faidherbe et la rue Raymond Derain dans le cœur de Ville va être nommée la rue Rose Valland. Pourquoi Rose Valland ? Tout simplement parce que c'est une femme, mais surtout une femme qui a été remarquable pendant la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale au niveau culturel. Elle a surveillé les départs des œuvres en partance pour l'Allemagne, veillé à connaître leur destination pour dire à la Résistance quels étaient les trains qui transportaient les œuvres d'art. C'est le choix qui a été retenu par la Ville.»*

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :**

*«Permettez-moi une remarque, Monsieur le Député-Maire, à propos de la demande qui vous avait été faite de baptiser une rue ou un édifice public du nom de Didier ROUSSEL, bien connu dans le quartier du Pont. Vous m'aviez répondu qu'une liste de Marcquois, dont la notoriété était au moins aussi grande, devait être prise en considération.*

*Je suis donc étonnée, aujourd'hui, de votre proposition, même si je ne la remets pas en cause bien entendu.»*

**Monsieur le Député-Maire :** *«Nous fêtons le 70<sup>ème</sup> Anniversaire du Débarquement. Nous commençons un cycle de mémoire très important avec la Grande Guerre, avec la Guerre 39-45, avec la Libération, avec le Jumelage. Je trouvais que Rose Valland avait vraiment quelque chose de très symbolique en cette année. Je trouvais que c'était une bonne idée, j'assume cette proposition qui vous est faite. Il s'agit d'une femme extraordinaire dont j'ai découvert l'existence au travers d'un film récent. Donc, je trouve qu'elle méritait qu'on donne son nom à une voie de Marcq-en-Baroeul en cette année mémorielle. Je mets maintenant au vote la délibération.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/FN/PC)

**La délibération 2014-06-N°0077 DEL est adoptée à l'unanimité**

- **2014\_06\_N°0079** : charte de la démocratie participative de la Ville de Marcq-en-Baroeul

➤ **Intervention de Monsieur Philippe HARQUET :**

*«Cette délibération concerne la nouvelle charte de démocratie participative. La charte qui nous est présentée n'est qu'une pâle copie de celle adoptée en 2008. A notre sens, pour le Groupe Marcq Autrement, vous ne tirez pas les conséquences et les enseignements de dix ans d'échec de comités de quartier durant vos deux mandats précédents. Au fil du temps, force a été de constater que dans les comités de quartier, ont été désertés par nombre de riverains et surtout par les représentants associatifs. Nous avons proposé, lors de la campagne municipale, une approche différente qui parte d'abord des habitants et du tissu associatif pour former 4 grands conseils citoyen. L'ensemble géographique ainsi défini plus largement que les 7 quartiers, faciliterait la synergie, selon nous, entre les différents quartiers actuels et participerait notamment du désenclavement, pour certains d'entre eux, je pense, en particulier, au Quesne et au Buisson/May-four/Pellevoisin.*

*Pour nous, les Comités de Quartier sont d'abord des forces de propositions et d'interpellations où les élus sont d'abord des facilitateurs, des médiateurs, pas des chefs de clochers. Tel que vous l'avez défini, le fonctionnement des comités de quartier restera une annexe de la majorité municipale, c'est dommage. C'est une conception, c'est un choix politique mais que nous ne cautionneront pas.*

*En revanche, concernant la Briqueterie, la création du Conseil Citoyen issue de la nouvelle Loi qui vient d'être votée défendue par Madame VALLAUD-BELKACEM répond parfaitement à notre conception de la démocratie participative. Le Conseil sera impliqué à la définition et au suivi du contrat de ville et de ses actions. En particulier, il pourra y avoir des liens entre les parents et le milieu scolaire. La mobilisation des habitants dans les projets urbains et l'action de la Ville sont également prévus par cette nouvelle loi. La formation, l'accompagnement des citoyens sont également deux volets intéressants qui seront à réaliser. Nous serons donc vigilants à ce que l'esprit, comme il est dit dans les intitulés de cette loi, du pouvoir d'agir des citoyens de cette loi ne soit pas détourné. Les citoyens doivent arrêter d'être des spectateurs. Alors, le contrat de ville, issu de cette loi de février 2014, a le mérite, selon nous, d'appréhender toutes les dimensions de la vie du quartier, en particulier, le vivre ensemble, la rénovation urbaine, la culture, l'économie et la gouvernance participative de projets. Pour les habitants de La Briqueterie, il s'agit pour nous d'une véritable avancée même si ne nous sommes pas forcément réjouis de voir notre Ville pointée avec un quartier en grande pauvreté, preuve de disparités qui existent et qui s'accroissent, malheureusement, dans notre Ville. En conclusion, le Groupe Marcq Autrement s'abstiendra sur l'adoption de cette Charte et jugera sur pièce de l'application effective d'une démarche participative qui est restée, jusqu'à présent, plutôt lettre morte. Je vous remercie de votre attention.»*

**➤ Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :**

*«A propos de la charte des comités de quartier, je pensais que la remarque que j'avais formulée en commission a été prise en compte, à savoir la possibilité de coopter, en cours de mandat, de nouveaux arrivants. Je m'aperçois que la charte qui a été déposée sur la table, n'en fait pas mention. Donc, je me pose la question.*

*Par contre, permettez-moi de m'interroger sur la mainmise, dans la liste des élus en charge des quartiers. Même si on ne l'a connaît pas encore mais on la suppose, de la seule majorité municipale. Ne pourrait-on avoir une conception plus large de la démocratie ?*

*Ne pourrait-on pas également introduire dans la charte, un recours possible à référendum local sur des questions spécifiques se posant dans tel ou tel quartier ? Je pense à un exemple d'actualité concernant votre proposition de construire une salle polyvalente et un parking dans le Parc Valmy. Merci.»*

► **Intervention de Madame Sylvie GODDYN :**

*«Ma question concerne le collège des élus. Le collège est constitué par des élus de la majorité et de l'opposition, il y a 7 quartiers, nous sommes 2. Comment fait-on ? Ce que je propose, c'est que l'on puisse, nous, présenter des gens qui nous représenteraient au sein des comités de quartier. Des habitants qui pourraient nous suppléer. Concernant le référendum local, je pense que c'est une piste qu'il faut creuser, tout comme le droit de pétition qui se fait aussi également en France et qui permet de porter des questions à l'ordre du jour du Conseil Municipal.»*

**Monsieur le Député-Maire :** *«Il existe la démocratie participative et la démocratie représentative. Nous, élus, sommes dans un système de démocratie représentative.*

*Les Conseils citoyens sont un outil spécifique imaginé par le législateur pour les quartiers en politique de la ville parce qu'à un problème spécifique on apporte une réponse spécifique. Nous mettrons en place, bien sûr, le Conseil Citoyen utile à La Briqueterie, qui complétera ce qui existe déjà.*

*L'on peut toujours faire de la polémique ; je n'ai pas eu le sentiment que les Marcquois aient considéré que la démocratie participative ait été un vain mot dans le précédent mandat puisque la confiance nous a été donnée par le vote de manière tellement majoritaire qu'elle témoigne que l'on a été très attentifs à ce que les Marcquois nous disaient et vous me permettrez de remercier les élus du Conseil Municipal ici, autour de la table, pour leur participation active dans l'animation des quartiers de la Ville. Madame Annette DARNEL, notamment, a fait un travail absolument considérable pour faire en sorte que les comités de quartier fonctionnent. Elle a été extrêmement à l'écoute et a, pour reprendre le mot de Monsieur HARQUET, été vraiment une facilitatrice pour résoudre les problèmes qui étaient posés dans les quartiers. Il y avait systématiquement une remontée, un traitement, une écoute, une proposition de rencontre, des heures de disponibilité pour que les personnes qui voulaient parler d'un dossier se sentent écoutées.*

*On peut toujours essayer de présenter les choses sous un angle caricatural. C'est l'éternel débat sur la démocratie participative. Celui qui est dans l'opposition considère qu'il n'y en a pas assez, celui qui est dans la majorité considère que c'est bien fait.*

*Je pense quand même que dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, nous avons été particulièrement attentifs aux équilibres entre les collèges de représentants. Un élu est en charge de quartier. Le collège «élus» est constitué par les élus de la majorité et de l'opposition, domiciliés ou investis dans le quartier ou encore désignés par le Maire pour la durée de leur mandat au sein du Conseil Municipal.*

*Il ne s'agit pas pour nous, de recréer des réunions de Conseil Municipal dans tous les quartiers de la Ville, sinon, cela n'a pas beaucoup de sens. Je n'ai jamais empêché personne d'aller aux réunions de quartier quand il y en avait. Et pour répondre à la proposition de Madame ROUSSEL, j'avais cru comprendre, Madame,*

*que l'on avait trouvé une rédaction qui vous convenait par rapport à la demande que vous aviez faite : ainsi, il a été indiqué que des personnalités, des experts ou des nouveaux Marcquois pourront, le cas échéant, être désignés par le Maire en cours de mandat. Je pense ne jamais avoir été fermé aux propositions qui ont été faites et donc, Madame ROUSSEL, c'était dans cet esprit et dans le respect de ce que vous aviez demandé que j'ai inscrit cela.*

*Quant au référendum d'initiative local, je pense que ce n'est pas la même chose que la proposition que nous faisons sur les comités de quartier qui fonctionnaient très bien et que l'on a fait vivre dans le respect de chacun, en ayant vraiment une ouverture à l'égard de chaque tendance politique du Conseil Municipal. Je mets maintenant au vote la délibération.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 34 (Groupe Majoritaire ; PC : Martine ROUSSEL-VANHEE)  
 Abstentions : 4 = (PS/Verts : Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER ;  
 FN : Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE)

**La délibération 2014\_06\_N° 0079\_DEL est adoptée à l'unanimité**

**2014\_06\_N°0084** : Tableau des effectifs permanents : modifications et la  
**2014\_06\_N°0085** : Convention d'adhésion au service minimum d'intérim territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise à disposition d'agents

➤ **Intervention de Madame Sylvie GODDYN :**

*«Concernant le tableau des effectifs, dans la filière administrative, vous supprimez 4 postes et vous en créez 13. Je trouve que c'est un peu le syndrome de l'armée moderne, de moins en moins d'hommes sur le terrain et de plus en plus d'hommes dans les bureaux. D'autre part, c'est criant, votre priorité n'est pas la sécurité des Marcquois. Je le répète, l'effectif de la Police Municipale reste à 15 personnes. Si vous voulez créer une brigade de nuit ou une brigade canine, comme j'ai cru le comprendre, s'il en est question, les effectifs ne seront pas suffisants. Sinon, cela signifierait qu'il n'y aurait plus de Police Municipale de jour.»*

**Monsieur le Député-Maire** lui répond qu'il n'a jamais été question de restaurer une brigade canine, qui a existé dans le passé.

**Madame Sylvie GODDYN** : *«Moi, j'ai vu cela dans la presse».*

**Monsieur le Député-Maire** : *«parfois, la presse ne sait pas tout. Nous n'avons plus de brigade canine. En revanche, nous avons une vidéo-protection que je considère comme étant une forme de police de proximité parce que ce sont des yeux dans les*

*quartiers, l'essentiel étant qu'il y ait un poste de supervision qui permette de voir exactement ce qui se passe à chaque fois et qu'il puisse envoyer des policiers en cas de besoin. Nous sommes en train de travailler sur des amplitudes horaires nouvelles et Monsieur CHASTAN travaille ardemment sur ce sujet.»*

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :**

*«Je note favorablement qu'il y a, cette année, plus de créations que de suppressions de postes. Mais je constate aussi que la précarité augmente sensiblement avec de nombreux postes à temps non complet (à partir de 4 à 5 heures). L'intérim a de beaux jours dans la fonction publique comme le prouve la délibération N° 85, concernant la mise en œuvre par le Centre de Gestion Publique Territorial du Nord de service d'intérim, sur laquelle je m'abstiens.»*

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN :**

*«En ce qui concerne le tableau des effectifs, Monsieur le Député-Maire, chers (es) collègues, il s'agit d'une délibération tout à fait classique que les Elus qui ont eu l'habitude de siéger auparavant auront reconnue, et que vous reverrez de façon assez régulière puisque c'est une sorte de toilettage du tableau des effectifs. En l'occurrence, il n'est pas question de supprimer des postes mais d'ajustements suite à la CAP : il y a eu des promotions et des accès à des grades supérieurs qui ont été accordés à certains agents. Il faut donc pouvoir ouvrir ces postes ; dans le même temps, l'on en supprime d'autres mécaniquement. Il n'y a, pour l'instant, pas de suppression des effectifs de fonctionnaires de la Ville. Je le répète, cette délibération est classique. Puisque, cette fois, l'on a ouvert plus de postes que l'on en a supprimés, lors d'un prochain Conseil Municipal, vous risquez de voir des suppressions intervenir. Ainsi, inutile de me demander la prochaine fois, si l'on a supprimé des postes: ce n'est pas à l'ordre du jour.»*

**Monsieur le Député-Maire** fait remarquer qu'on l'a déjà expliqué souvent ce toilettage, mais qu'il faut peut-être encore rappeler que ce sont des ajustements internes. La réforme des rythmes scolaires, avec les TAP, implique l'emploi de personnes à temps très partiel ... Ce n'est pas une volonté délibérée de la Ville de développer la précarité, c'est parce que leur travail consiste, justement, à faire quelques heures dans une spécialité.

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN :**

*«En ce qui concerne la convention d'adhésion au service minimum d'intérim territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise à disposition d'agents, il s'agit d'un dispositif fort utile pour répondre à des surcroits ponctuels de charges de travail avec un personnel adapté, ce que peut nous assurer le Centre de Gestion.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/FN/PC)

**La délibération 2014-06-N°0084\_DEL est adoptée à l'unanimité**

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 37 (Groupe Majoritaire ; PS/Verts : Philippe HARQUET, Odile VIDAL- SAGNIER ;  
FN : Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE)

Abstention : 1 = (PC : Martine ROUSSEL-VANHEE)

**La délibération 2014\_06\_N° 0085 DEL est adoptée à l'unanimité**

**Madame Sylvie GODDYN** a demandé une intervention sur les délibérations N° 86 à 90 sur les subventions accordées à des associations à caractère humanitaire :

*«Nous voterons contre ces délibérations qui n'ont pas d'intérêt local. Dans notre programme, nous disions que nous subventionnerions uniquement des associations qui ont un intérêt très local, pas des actions humanitaires qui ont lieu à 3000, 4000, 5000 kms de Marcq-en-Baroeul.»*

**Monsieur le Député-Maire** indique qu'il y a beaucoup d'associations humanitaires sur la Ville qui, historiquement, mobilisent beaucoup d'énergie et de bonne volonté pour aider des populations à Madagascar ou autre. Il précise qu'il s'agit souvent d'aides peu importantes mais pour lesquelles la Ville demande un retour. Il assure que rien n'interdit une discussion à ce sujet au cours du mandat et qu'il respecte leur décision.

➤**Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE** sur la délibération **2014\_06\_N°0090** : Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «Scouts et Guides de France» - Projet humanitaire au Rwanda

*«Je me suis déjà opposée à cette subvention en commission. Les raisons, je les ai données dans l'intervention que je viens de faire pour les projets humanitaires.»*

**Monsieur le Député-Maire** met au vote les délibérations.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 36 (Groupe Majoritaire ; PS/Verts : Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER ;  
PC : Martine ROUSSEL-VANHEE)  
Contre : 2 = (FN : Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE)

**Les délibérations 2014\_06\_N° 0086, N°0087, N°0088, N°0089\_DEL  
sont adoptées à la majorité absolue**

Membres en exercice = 39

Votants = 37 (Monsieur VERLEY ne prend part ni aux débats, ni au vote)

Pour = 34 (Groupe Majoritaire ; PS/Verts : Philippe HARQUET,  
Odile VIDAL-SAGNIER ;  
Contre : 3 = (FN : Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE ;  
PC : Martine ROUSSEL-VANHEE)

**La délibération 2014\_06\_N° 0090 DEL est adoptée à la majorité absolue**

- **2014\_06\_N°0091** : Vidéo-protection-demande renouvellement autorisation système

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE**

*«Mes positions concernant la vidéo-surveillance n'ont pas changé. Je voterai donc contre.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 37 (Groupe Majoritaire ; PS/Verts : Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER ;  
FN : Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE)  
Contre : 1 = (PC : Martine ROUSSEL- VANHEE)

**La délibération 2014\_06\_N° 0091\_DEL est adoptée à la majorité absolue**

**Monsieur le Député-Maire** invite ensuite les Élus à voter sur l'ensemble des autres délibérations.

*Les autres délibérations municipales qui n'ont pas fait l'objet de discussion sont adoptées à l'unanimité*

--- oOo ---

## QUESTIONS ORALES

### ➤ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE**

*«Vous connaissez la situation des bureaux annexes de la Poste, dans les quartiers du Pont et des Rouges Barres, surtout pendant la période des grandes vacances, puisqu'ils sont alors purement et simplement fermés.*

*La Ville de Marcq-en-Baroeul est une Ville de 40 000 habitants qui ne dispose, de façon pérenne, que d'un bureau de poste central et d'une annexe au Croisé Laroche.*

*La population des quartiers périphériques se trouve donc lésée, y compris financièrement, par les déplacements occasionnés, deux mois par an et aussi de manière épisodique, quand les remplacements nécessaires ne sont pas systématiquement réalisés.*

*A nouveau, car je l'ai déjà fait, je sollicite avec les candidats de la liste «Ensemble et Solidaires pour Marcq», l'intervention de la municipalité auprès du Receveur Principal pour que soit mis fin à cette situation déplorable par la création des postes nécessaires à la continuité du service public. Certains élus ici doivent se souvenir, puisqu'ils étaient concernés, que c'est grâce à l'action des communistes que le bureau de poste des Rouges Barres n'a pas définitivement fermé et je tiens à votre disposition, si vous le souhaitez, les pétitions que nous avons recueillies depuis deux jours.»*

**Monsieur le Député-Maire** lui répond qu'il prend en compte sa demande d'écrire au Receveur Public pour demander des explications, notamment sur le niveau de fréquentation de ce petit bureau de poste. Il précise que le bureau de poste qui est à côté de la Mairie fonctionne tout l'été, de manière très performante, avec une directrice qui a beaucoup travaillé pour le rendre particulièrement attractif.

Il indique que le bureau du Pont est installé dans un bâtiment que la Ville a mis à disposition et qu'il a demandé à ce qu'il soit repeint. Il précise que ce bureau ferme pendant les vacances, peut-être pour un défaut d'activité. Il conclue en disant qu'il va donc écrire pour demander les raisons pour lesquelles ce bureau est fermé et il communiquera à Madame ROUSSEL la réponse qui lui sera faite.

**Martine ROUSSEL-VANHEE** demande à Monsieur le Député-Maire s'il peut, dans son courrier, demander des précisions concernant les fermetures estivales ainsi que les fermetures périodiques en semaine.

--- oOo ---

Après avoir rappelé à ses collègues de ne pas oublier la signature du registre des délibérations,

**Monsieur le Député-Maire** les remercie pour leur participation, remercie le public et la presse pour leur présence, et les fonctionnaires municipaux, pour leur collaboration.

**Monsieur le Député-Maire** invite les personnes présentes à prendre, comme de coutume, le verre de l'amitié installé au fond de la salle.